



Commune de Violaines

Réunion du Conseil Municipal du

28 février 2019 à 18H30

COMPTE RENDU DE SÉANCE

Nombre de Conseillers :

Exercice : 27

Présents : 18

Votant : 26

L'an deux mille dix-neuf le vingt-huit février à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François CASTELL, Maire, en suite de la convocation en date du 20 février 2019 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Monsieur LANTOINE Emmanuel (procuration Monsieur le Maire), Madame GORNY Mylène (procuration Madame WATTELLIER Marie-Aurélie), Madame TISON Emmanuelle (procuration Madame PRONNIER Chantal), Madame BILLAUD Corinne (procuration Madame COULON Christine), Monsieur LECOMTE Jean-Marie (procuration Monsieur CORBUT Pierre), Madame HAMELIN Natacha (procuration Madame LOGEZ Isabelle), Monsieur SURET Fabrice (procuration Monsieur SOJKA David), Monsieur DELPORTE Bernard (Procuration Monsieur GODSENS Jean-Jacques), Madame LECLERCQ-VOISION Sophie arrivée à 18h54, Monsieur LELONG Frédéric arrivé à 19h11, Madame Véronique DELCOURT absente n'ayant pas donné procuration.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire : « Nous avons rencontré la Présidente de la Mission Bassin Minier mardi après-midi sur la Cité de la Gare. Nous recherchons des financements pour rénover la Cité de la Gare. Nous travaillons avec des partenaires.

Aujourd'hui il y avait la mission UNESCO du bassin minier en réunion avec le Sous-Préfet. Nous avons présenté notre dossier avec un powerpoint sur la Cité de la Gare et également un film qui représente la Cité de la Gare d'aujourd'hui. Nous cherchons les financements au travers de cette démarche. Nous étudions également d'autres pistes car la Présidente de la Mission Bassin Minier rappelait que lorsqu'il y avait eu la rétrocession des voies et trottoirs de la Cité de la Gare nous n'avons pas bénéficié de GIRSOM qui est un fonds de compensation des rétrocessions de voies en 1981. C'était à l'époque l'EPINORPA qui transférait.

Madame Isabelle VERMUSE : « Il n'y a pas prescription pour cela ? »

Monsieur le Maire : « On regarde cela. Les fonds avaient été estimés sur l'ensemble du bassin minier et cela aurait peut-être bénéficié à d'autres communes ».

Madame Chantal PRONNIER : « Nous avons déjà évoqué cela comme quoi Violaines n'avait pas été retenu ».

Monsieur Jean-Luc FACHE : « Elle était classée en cité minière ».

Monsieur Le Maire : « Aujourd'hui elle est reconnue comme Cité Minière car elle est classée UNESCO ».

Date Affichage 06/02/2019

Monsieur Jean-Luc FACHE : « Elle l'était mais la commune n'a jamais touché de subvention de ce côté-là ».

Monsieur le Maire : « La rétrocession s'est faite pour les trottoirs et les voiries, par contre le réseau d'eau n'a pas été rétrocédé. Le réseau d'eau appartient encore à Maisons et Cités. Un travail est mené pour que ce réseau d'eau soit rétrocédé au SIADEBP car la commune n'a pas la compétence de l'eau potable. On travaille aussi pour que ce réseau soit rétrocédé aux normes d'aujourd'hui. Il est souvent situé en domaine privé ».

1. Nomination du secrétaire de séance

Madame Isabelle TRAISNEL est nommée secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de la séance du 13 décembre 2018

Madame Christine COULON : « il y a une erreur sur mon prénom en page 6, je ne me prénomme pas Corinne ».

Madame Chantal PRONNIER : « Je souhaite faire une petite remarque sur le prix de l'eau. Cela fait une augmentation de 30% ».

Monsieur le Maire : « Oui nous sommes conscients de cela. Encore une fois l'eau, la commune n'est pas compétente. C'est la loi NOTR'e qui a voulu une nouvelle organisation territoriale. Je vais me battre auprès de l'agglomération pour que justement le prix de l'eau ne soit pas lissé par le haut ».

Monsieur David SOJKA : « Nous nous sommes battus cette année pour justement rester à 1,13€. 1,60€ c'est la moyenne pour toute l'agglomération. Cela ne veut pas dire que l'on va atteindre ces prix-là. On peut être au-dessus comme on peut être en dessous. Aujourd'hui l'agence de l'eau réclame un prix minimum de 1,30 € afin de subventionner les rénovations des réseaux d'eau et on en est bien loin ».

Monsieur le Maire : « Vous voyez bien qu'il y a un problème entre l'Etat et les décisions locales sur l'eau. Nous avons assisté à une journée sur l'eau potable organisée par le Préfet et l'agence de l'eau. Le Préfet dans son discours préliminaire a insisté auprès des organismes gestionnaires des réseaux d'eau pour ne pas augmenter trop l'eau. Il évoquait notamment les événements liés aux manifestations des gilets jaunes. Il a dit de ne surtout pas augmenter l'eau. S'il y a toujours le discours de l'Etat de réguler et faire attention, il y a la pression de l'agence de l'eau pour augmenter le prix de l'eau pour pouvoir gérer les réseaux et cours d'eau. Il ne peut pas y avoir deux discours, il faut être honnête avec les concitoyens et les respecter surtout. A l'agglomération je leur dirais et il y aura débats là-dessus. Je leur dirais qu'il faut qu'ils soient conciliants. Vous savez, l'eau, l'air, l'électricité et le gaz, on ne peut pas vivre sans aujourd'hui. Pour moi ce sont des choses d'intérêt général. Et donc lorsque l'on pense à cet intérêt général on fait attention au coût. Je suis toujours étonné que des entreprises qui gèrent

l'eau fassent des bénéfices abyssales et que malheureusement cela ne revient pas sur le giron des concitoyens qui consomment ».

Madame Chantal PRONNIER : « Nous sommes juste bon à payer ».

Monsieur le Maire : « Nous avons eu un débat important avec VEOLIA sur la Cité de la Gare car il ont dit dès le début qu'il ne dépenserait pas un euro sur la Cité de la Gare. Je leur ai répondu qu'ils avaient touché pendant des années les abonnements des consommateurs de la Cité de la Gare et quand c'est ainsi il faut faire les travaux en adéquation sur le réseau. L'abonnement sert à cela. Tous les concessionnaires de réseau doivent en contrepartie de l'abonnement, entretenir, mettre aux normes, et organiser les réseaux. C'est pour cela que nous avons rencontré la Présidente de la Mission Bassin Minier parce qu'elle a des interlocuteurs auprès de VEOLIA et nous allons peut-être rencontrer le Directeur Régional de VEOLIA pour discuter de cette problématique. On ne peut pas demander aux gens de payer sans entretenir le réseau puis ensuite renvoyer le bébé vers les communes et ce sont elles qui doivent payer. C'est un débat de fond ».

Monsieur David SOJKA : « Aujourd'hui on réclame les plans des canalisations de la Cité de la Gare à VEOLIA. Ils sont incapables de nous donner autre chose que des plans dessinés à la main ».

Madame Chantal PRONNIER : « Il faut remonter aux houillères ».

Monsieur Jean-Luc FACHE : « VEOLIA n'est pas propriétaire du réseau ».

Monsieur David SOJKA : « Oui mais il a l'entretien ».

Monsieur le Maire : « C'est Maisons et Cités qui est propriétaire du réseau. »

Monsieur David SOJKA : « C'est VEOLIA qui exploite le réseau. Il est censé connaître le réseau ».

Madame Chantal PRONNIER : « Les plans sont quelque part. Pour mon usine, j'ai fait une remontée dans les archives jusque 1920. Vous retrouvez toutes les informations ».

Monsieur le Maire : « La Cité de la Gare c'est autre chose. Dans le compte rendu, vous m'avez demandé le prix de l'éclairage public de la rue des Sorbiers. Des devis ont été faits. Nous sommes en attente du retour de la Fédération de l'Energie pour les subventions. Dès que je serais en possession des éléments je vous les communiquerai. J'ai refusé certains devis car il fallait un gain de 70% de puissance pour avoir le maximum de subvention auprès de la FDE. J'ai donc sollicité la structure choisie dans le marché d'éclairage public pour mettre en phase avec ces 70%.

Adoption à l'unanimité

3. Finances Locales – Débat d'orientation budgétaire

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, l'article L2312-1 du CGCT prévoit la tenue d'un débat au Conseil Municipal relatif aux orientations générales du budget et aux engagements pluriannuels envisagés. Depuis 2016, cette présentation fait l'objet d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) transmis aux organes de contrôle (Sous-Préfecture, Trésorerie).

Le débat ne donne pas lieu à délibération.

Monsieur le Maire : « Je vais vous présenter le préambule, les perspectives économiques mondiales, européennes et nationales, le projet de loi de finances 2019, le contexte local, le bloc communal et les perspectives budgétaires 2019.

Le débat d'orientation budgétaire est une étape essentielle dans la vie communale car l'on prépare le vote du budget. Celui-ci aura lieu lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. Le Débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants jusqu'à 10 000 habitants. Il en découle depuis la loi NOTRe un rapport d'orientation budgétaire qui sera envoyé en Sous-Préfecture et qui sera constaté par le contrôle de légalité.

Les perspectives économiques font apparaître une croissance mondiale de 3,7% en 2018 et 3,5% en 2019. Cette croissance mondiale baisse. La tension de l'emploi augmente et l'inflation reste modérée. Les échanges et les investissements marquent le pas. Nous entrons dans une année électorale pour la France, les investissements vont être freinés mais, même, au niveau mondial il y a un ralentissement de la croissance en raison de la hausse du pétrole et des matières premières. Des pays sont confrontés à des affrontements pour ces motifs. Certaines économies émergentes sont confrontées à des affaiblissements de leur monnaie. Cela est constaté en Turquie avec une influence également des représailles des Etats Unis.

Nous avons une estimation de croissance future entre 1,6% et 1,5% pour la France. Pour la Chine, la croissance sera quatre fois plus forte et deux fois plus forte pour l'Amérique.

La situation économique sur la zone euro fait apparaître une prévision de croissance à la baisse. En 2018 cette prévision était de 2% et sera de 1,8% pour 2019. Le taux d'inflation est estimé à 1,8% et devrait être maintenu à ce niveau jusque 2021. La BCE a annoncé des taux directeurs très bas. Les taux d'emprunts sont donc très bas.

Le taux d'inflation est quelque chose d'important car la commune a contracté un emprunt de 2 millions d'euros. Le taux de cet emprunt est inférieur au taux d'inflation ce qui permet à la commune de gagner de l'argent.

La situation économique sur le plan national, la croissance annuelle de la France est estimée à 1,6 % pour 2018, il y a eu un ralentissement au troisième trimestre et ce taux se maintiendra pour les années 2019 et 2020. On constate un repli par rapport à 2017 où le taux de croissance était de 2,3%.

La contribution du commerce extérieur a donné un souffle à la France mais le commerce extérieur va passer à l'équilibre en 2018.

Cette croissance a contribué à faire baisser un peu le taux de chômage qui était de 9,1% en 2018. Il y a des perspectives 2018-2019 de 8,8% et de 8,5 % pour 2020. Le taux de chômage français est supérieur de 1 point à la moyenne européenne.

L'inflation totale atteindrait 2,1% sur l'année 2018 en raison de la hausse du pétrole et des matières premières. Elle devrait redescendre en 2019 à 1,7% mais il s'agit de prévisions, pour atteindre 1,8% en 2020. L'inflation est quelque chose d'important lorsque l'on fait des emprunts et que l'on calcule le taux d'emprunt car cela permet de se dire que la différence entre ce qui est emprunté et l'inflation rapporte de l'argent si le taux d'emprunt est inférieur à l'inflation. Sinon on perd de l'argent. La commune gagne de l'argent avec l'emprunt de 2 millions d'euros.

Le projet de loi de finances 2019 prévoit la stabilité du concours de l'Etat pour les collectivités territoriales. C'est ainsi depuis 2014, le tableau des baisses des dotations de l'Etat vous sera présenté ensuite. Je suis parfois inquiet car c'est toujours les mêmes qui doivent se serrer la

ceinture. Les communes sont les premiers investisseurs de France, mais ce sont les moins rémunérées par l'Etat. Il n'est pas normal de voir ces situations-là. Après un calcul rapide sur la DETR que la commune perçoit pour l'école maternelle et la différence avec la TVA perdue, puisque la FTVA permet de récupérer seulement 14,6% de la TVA totale, l'Etat va être bénéficiaire de 25 000 € ; Les communes investissent mais elles payent de l'impôt aussi à l'Etat et lui rapportent beaucoup d'argent.

La loi de Finances 2019 va permettre des ajustements en vue de la loi dédiée à la réforme fiscale qui est prévue pour le printemps 2019 mais je pense qu'elle aura lieu après le grand débat national.

Le concours de l'Etat aux Collectivités Territoriales s'effectue aux travers de la dotation de fonctionnement et de la dotation de péréquation.

La dotation globale de fonctionnement pour 2019 est fixée à 27 milliards, elle était de 26,9 milliard en 2018, elle était de 30,86 milliards en 2017. Cette dotation augmente mais elle augmente en fonction des communes et des secteurs. Cette dotation prend en compte le revenu fiscal par foyers. La commune de Violaines est donc moins bien servie que d'autres. Cela s'appelle la solidarité nationale. La dotation globale de fonctionnement ne concerne pas les dotations d'intercommunalités qui ne seront pas impactées.

Les dotations de péréquation sont abondées dans de plus faibles proportions que 2018. Pour le bloc communal il y aura plus 180 millions d'euros. Mais cela concerne toutes les communes de France. Le nombre de communes était de 36 000, il est descendu à 34 000 suite aux fusions de communes.

La dotation de solidarité urbaine augmente de 90 millions d'euros (communes de plus de 3 000 habitants) et la dotation de solidarité rurale augmente de 90 millions d'euros également.

La dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle va augmenter de 1,3%. Elle est versée aux agglomérations et la commune bénéficie d'une compensation de par le SIZIAF créé sous Monsieur HECQUET. Cela va augmenter un peu de ce côté-là.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), est déterminée par le Sous-Préfet, est reconduite en 2019 mais diminue de 7,3%. Elle passe à 570 millions d'euros; elle était de 615 millions d'euros en 2018.

La dotation d'équipement (DETR) est maintenue à 1,046 milliards d'euros.

Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : lorsque la commune fait de l'investissement elle paye 20% de TVA et récupère 14,6 % de ce montant. Il était prévu que les communes retouchent immédiatement après l'investissement de par la réforme mise en place. L'application de cette réforme est repoussée à 2020.

En ce qui concerne les mesures sur la fiscalité locale, la suppression de la taxe d'habitation se poursuit. Elle avait baissé de 3,2 milliards d'euros en 2018, elle baissera de 3,8 milliards d'euros en 2019. Pour l'instant il est dit que cette suppression sera compensée, mais nous n'avons aucune information sur cela. Les services sont allés en réunion sur ce sujet avec les services de l'Etat sur la finance publique mais ils ne savaient pas comment cela allait être compensé.

La question de la compensation de l'Etat envers les collectivités territoriales sera examinée dans la loi au premier trimestre 2019.

- Arrivée de Madame Sophie Leclerc-Voisin (18h54)

Les bases fiscales, cela permet de calculer la taxe d'habitation et la taxes foncière. Le coefficient est fixé à 2,2% en 2019, il était de 1,2% en 2018.

Madame Chantal PRONNIER : « C'est plus que l'inflation ».

Monsieur le Maire : « Parfaitement.

L'évolution du budget de fonctionnement de la commune de Violaines. On est passé d'un budget en excédent de 7 198 101 € en 2012 à un budget en excédent de 6 854 269 € en 2018. On voit vraiment les baisses des dotations de l'Etat qui impactent les budgets.

Les dépenses étaient de 3 539 097 € en 2012 pour arriver aujourd'hui à 3 612 752 €. Si l'on fait une comparaison entre 2012 et 2018, les dépenses ont augmenté d'environ 70 000€. Alors que la fréquentation des centres aérés a augmenté. Aucun tarif n'a été augmenté depuis 2014 dans la commune et les impôts ont été baissés à trois reprises sur la commune. Une première fois sur les taux d'impositions locales, les impôts sur les abris de jardins de moins de 20m² et puis sur la participation syndicale du SIVOM.

Selon les estimations en attente de la confirmation des comptes administratifs, les dépenses de la commune ont baissées de 4,26% par rapport à 2017 et cela malgré les charges liées à la location des algécos et les transports supplémentaires pour les enfants de maternelle. Cela s'est fait au travers d'une gestion rigoureuse. Beaucoup de contrats ont été revus, il reste encore un contrat relatif à une base téléphonique au Mont Soret qui sera supprimé car il arrive à terme. Les charges de personnel ont diminué de 2,99% par rapport à 2017, les recettes ont diminué de 2,67% par rapport à 2017. Cette baisse est liée aux atténuations de charges, il y a eu moins de personnels en arrêt maladie et donc moins d'argent par rapport à l'assurance statutaire. Le chapitre de produits de gestion courante et des impôts et taxes est en augmentation par rapport en 2017, de par le recalcul des bases.

La Dotation Globale de Fonctionnement était de 651 281 € en 2013 en 2018, la commune a perçu 365 334 €. Tous les ans cela baisse, en 2014 nous perdions 34 000 €, 80 000 € en 2015, 87 000 € en 2016 et 56 000 € en 2017.

C'est beaucoup d'argent qui part et il faut trouver des solutions pour compenser cela.

Depuis 2013, la commune a perdu 285 947 € soit 43,90% de la dotation globale de fonctionnement.

On a une estimation de 344 324 € de dotation en 2019. Elle va donc encore baisser.

La dotation de solidarité rurale, la DSR est passée de 31 790 € à 37 833 €. L'Etat nous dit que la DSR augmente fortement mais vous voyez bien que cela ne se répercute pas beaucoup sur la commune. Elle n'augmente que de 6 043 € mais 19% par rapport à 31 000 € quand on voit 651 000€ par rapport à 365 000 €, c'est peanuts.

En ce qui concerne l'évolution des taxes d'habitation, on remarque une évolution de 309 774 € en 2016 à 302 011 € en 2018, pour la taxe foncière bâtie de 346 632 € en 2016 à 333 382 € en 2018, et pour la taxe foncière non bâtie de 22 571 € en 2016 à 20 308 € en 2018.

La garantie individuelle de ressources passe sur cette même période de 24 414 à 24 388. La taxe pylône, car Monsieur DELANNOY a travaillé sur cette taxe, est passée de 13 908 € en 2017 à 24 388, il y avait deux pylônes oubliés. Nous sommes donc allés chercher ces sommes là.

La capacité d'autofinancement de la commune est passée de 3 915 034 € en 2014 à 3 241 518 € en 2018, sachant qu'il y a eu l'investissement sur l'école maternelle et la crèche. 1 millions d'euros d'investissement ont été transférés pour l'école maternelle.

L'évolution des dépenses d'investissement sur les quatre dernières années passe de 978 306 € à 4 599 670 € en 2018. L'investissement a fortement augmenté, cela est dû à l'école maternelle et la crèche mais aussi aux 400 000 € de réfection de voirie, les espaces de jeux, la réfection de la salle de mariage ou la salle Lekeux, les travaux à l'école primaire où toutes les classes ont été refaites. Les dépenses d'investissement ont augmenté de 230% par rapport à 2017.

Les recettes d'investissement passent de 1 395 308 € à 3 764 009 €. Le prêt pour l'école maternelle est intégré dans ces recettes d'investissement.

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2018 sont : la construction de l'école maternelle, crèche et salle d'activités, l'achat de mobilier pour l'école maternelle et équipements de la crèche (cuisine, mobilier...), la rénovation de la salle des mariages, la réfection de la salle J.M. LEKEUX, la création d'un quai de bus rue des Chênes, l'équipement des 2 dernières classes de l'école VARET de Tableaux interactifs, vidéoprojecteurs, tablettes numériques et PC portables, la réfection de voiries et de trottoirs, création de parkings, l'achat de matériel d'équipement des services techniques et de désherbage suite au passage au zéro-phyto, et divers achats (broyeur / illuminations...).

Au niveau de l'endettement de la commune il faut noter qu'afin de financer le projet de construction de l'école maternelle, la structure de la petite enfance et de la salle d'activité, en plus des subventions sollicitées, la commune a contracté un emprunt de 2 000 000 € en fin d'année 2017 avec un début de remboursement en mars 2018, pour une durée de 20 ans.

Le remboursement des intérêts représente 0,86 % des dépenses de fonctionnement. Cela est vraiment faible. Les annuités de remboursement sont de 133 092 €, le capital remboursé est de 105 263,16 € et les intérêts représentent 27 828,94 € en 2019.

Le gouvernement a pour objectif d'assainir les finances publiques. Cela est, certes, un objectif louable mais ne doit plus peser sur les collectivités locales qui ont déjà effectué des efforts considérables depuis de nombreuses années, et je vous l'ai montré avec l'évolution de la dotation globale de fonctionnement. La commune a, d'ailleurs, largement contribué à cet effort.

La commune fait le choix de maintenir les services à la population, aucun n'a été baissé, au contraire nous les avons augmenté et ne souhaite donc pas en supprimer. De ce fait, les réductions budgétaires se cantonnent aux postes qui affecteront le moins les familles. Aujourd'hui nous sommes dans une perspective de continuité.

Les charges générales et la projection du taux d'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée est fixée à 1,50 % pour 2019 et pour autant on continu a baissé nos charges générales. Il y a la politique des trois devis et derrière on renégocie, cela est important pour nous, mais aussi faire attention aux dépenses à tout moment. Ainsi on pourrait stabiliser nos charges à caractère général car nous avons renégocié des contrats importants tel que le chauffage, les photocopieurs et normalement il n'y a plus les algécos et le transport le midi pour les enfants de maternelle. Les dépenses de personnel seront en augmentation mais cela est dû au glissement, vieillissement technicité (GVT), et aussi les carrières ont été revalorisées, normalement l'Etat demande de relever le point d'indice, le chapitre des charges de personnel devrait augmenter aussi avec l'arrivée du Garde Champêtre. Cette année nous allons aussi reconduire notre politique avec les Jobs d'été.

Au niveau des charges de gestion courante, la crèche est placée sous une Délégation de Service Public, la commune apporte un concours de financement 18 516 € pour 17 places. La commune va continuer à soutenir les associations. Depuis 2014 aucune subvention d'association n'a été baissée. La municipalité va reconduire en 2019 les actions telles que La Villaines course, le concours des maisons fleuries et l'expo P'art'âges, la semaine bleue, l'organisation d'une sortie d'une journée pour les personnes âgées et la conception et la distribution de colis, l'accueil d'un événement Conteur en campagne (subvention par le département), d'un spectacle et d'un concert dans le cadre du festival « Les enchanteurs ».

La mise en œuvre de contrats de maintenance des équipements est à envisager pour l'entretien des équipements de ventilation thermique, d'alarmes, de vidéo-surveillance, d'aires de jeux, d'entretien de vitres de l'école maternelle « Les Coccinelles » et de la crèche « Tipi des Petits ».

Les dépenses d'investissement sont les dépenses imputées aux chapitres 20, 21 et 23. Ces dépenses varient annuellement en fonction de l'avancée des projets. C'est de l'investissement.

- En 2019, dans la lignée des années précédentes, la commune va organiser des investissements, la poursuite des projets en cours, mais aussi avec la mise en accessibilité de certains bâtiments. On a voté un calendrier Ad'Ap et cela me met en colère. Cette loi date de 2005 quand même. Prendre en considération le handicap dans la vie de tous les jours, cela n'est pas normal que l'on attende le dernier moment pour le mettre en place. Nous l'avons mis en application et en adéquation. La rénovation de la salle Paul Cézanne avec les aides financières de la FDE et du DSIL. La rénovation du Skate-park, nos jeunes ont travaillé sur un projet et d'ailleurs grâce à cela on sera suivi en financement par le département, mais aussi l'aménagement et la réfection de trottoirs à hauteur de 400 000 €.

- L'amélioration du cadre de vie concernera :
 - Accès PMR de la salle de danse et de la salle des aînés,
 - Entretien des chemins pédestres et fleurissement de la ville, nous avons des projets de chemins pédestres et vous avez pu constater à ce propos que les travaux de liaison entre le bourg et le canal sont en cours. Il n'y a aucun investissement pour la commune car c'est l'agglomération qui finance. J'avais participé à toutes les réunions sur le développement fluvestre et j'avais dit certes vous rénovez le canal mais les Violinois sont tellement éloignés du canal que j'aimerais bien que l'on amène les Violinois vers le canal de façon pédestre et vélo. Ils sont donc en train de refaire le chemin rural qui relie le canal et le cimetière.
 - Aménagement du Cimetière (conformité des toilettes, accessibilité de l'allée principale, plantations, taille, élagage, nous avons vu avec le CAUE sur la mise en adéquation de l'arborescence du cimetière où il y a des peupliers et des chênes qui sont les uns derrière les autres et cet organisme étudie s'il ne faudrait pas tailler l'un ou l'autre car certains partent de travers, cela sera abordé en temps voulu en Conseil Municipal, installation de bancs...),
 - Aménagement de la bibliothèque au Mont Soret, création d'une Ludothèque et accueil d'un LAEP (Lieu d'Accueil Enfants/Parents), de la consultation PMI et des animations du RAM, aide financière du Département, de la CAF et de la CABBALR
 - Aménagement d'une aire de jeux à la cité de la gare accessible aux locataires de la salle Paul Cézanne,
 - Aménagement de l'Arboretum, des propositions sont faites pour mettre des jardins suspendus et mettre des jeux également

- Réfection des vitraux de l'église selon un plan triennal ; cette année les choses urgentes, l'an prochain celles moins urgentes puis le préventif. Nous programmons cela mais moi, je n'ai pas de perspectives après 2020 pour l'instant ;
- Enfouissement des réseaux du centre bourg et de la cité de la gare avec la participation financière de la FDE et fonds propres de la commune, il s'agit encore de réseaux nus sur la Cité de la Gare et nous allons refaire tous les réseaux électriques et d'éclairage public, GRDF consulte également pour alimenter les logements du bailleur public car 8 logements ne sont pas loués et ne sont pas rénovés. Nous étions là-bas cet après-midi à la mission UNESCO pour dire à Maisons et Cités qu'il fallait que cet organisme rénove aussi ses logements.
- Mise en conformité de quais de bus à l'église, la commune a sollicité le SMT pour une aide financière (20 000 € pour 2 quais),
- Installation de feux intelligents carrefour des rues Varet/Chênes et Pachurka, et aussi sur la rue des Cèdres,

a) Autres investissements

- Changements des plaques des noms de rue (harmonisation), cela va arriver dans le nouveau lotissement. Le plan de ville a été remis à jour avec l'intégration de la nouvelle cité et des chemins pédestres
- Réparation de la porte du hangar des Services techniques et des pompiers,
- Changement des panneaux d'affichage type sucettes,
- Visualiseur pour tableau VPI,
- Renouvellement de matériels devenant vieillissants, obsolètes dont l'acquisition d'un véhicule de transport de marchandises (d'occasion) en remplacement du camion benne des services techniques,
- Matériel numérique permettant la poursuite de la mise en œuvre de la dématérialisation des procédures. Là aussi, l'état nous demande de dématérialiser au maximum et d'acheter de nouveaux outils. L'Etat impose mais ne dispose pas pour les financements.

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 3 241 597 € d'excédent, 403 000 € pour les dotations de l'Etat, l'attribution de compensations (1 746 684 €), les produits locaux (656 748 €), les produits issus des services (180 000 €), il s'agit des cantines, des locations de salles... et les autres produits (100 000 €) ; ces recettes seront complétées par des produits effectués par la collectivités, nous allons recevoir les subventions sur l'école maternelle et la crèche. Nous allons maintenir les taux d'imposition qui sont passés de 10,74% en 2014 à 9,94% en 2018 pour la taxe d'habitation, de 10,74% à 9,77% pour la taxe foncière bâti et de 28,40% à 26,28% pour la taxe foncière non-bâti. Notre taux d'imposition est de 9,94% alors que les communes d'une même strate sont à 14,06% pour la taxe d'habitation, 9,77% pour la commune alors que c'est 19,21 % pour les communes de même strate pour la taxe foncière bâti, et 26,28% à Violaines au lieu de 51,95% pour la taxe foncière non bâti des communes de même strate. L'apport de ces taxes sera d'environ 202 383 € pour la taxe d'habitation, 318 860 € en taxe foncière bâti et 20 308 € en taxe foncière non bâti.

Les recettes d'investissement sont représentées par l'autofinancement, c'est nous qui finançons notre investissement la FTVA nous venons de recevoir 220 000 € mais il s'agit de la FTVA de deux années en arrière donc celle de 2017, la taxe d'aménagement qui devrait rapporter 50 000 € environs, la dotation d'amortissement qui va permettre de participer à un investissement à hauteur de 213 748 €, et la commune sollicitera comme chaque année les partenaires institutionnels (Etat, Région, Département, Agglomération...). Le recours à l'emprunt par la commune n'est pas envisagé cette année.

En conclusion, la commune fait face aux difficultés de gestion inhérentes aux finances publiques ; la gestion quotidienne stricte.

Arrivée Monsieur Frédéric LELONG (18h54)

Malgré un autofinancement prévisionnel qui se maintient, la situation financière de la commune reste saine, ceci nous permettant de ne pas augmenter les impôts de maintenir les prix pour les services.

Les élus ont donc choisi de fonder leurs orientations budgétaires sur les préoccupations essentielles, sans réduire le périmètre du service public et tout en finalisant les projets en cours.

Aussi pour 2019, la commune de Violaines décide :

- de ne pas augmenter les taux
- la poursuite de ses efforts d'investissement avec, notamment :
 - l'embellissement des voiries (enfouissement des réseaux d'électricité et de téléphonie, et réfection), un gros investissement est en cours sur l'enfouissement des réseaux
 - l'entretien continu de son patrimoine bâti,
 - la mise en valeur de ses espaces naturels, on y travaille et on le fait en adéquation avec les services techniques que je remercie parce que sans arrêt ils sont sur le terrain pour embellir Violaines, ils doivent nettoyer sans arrêt car malheureusement les incivilités sont très présentes
- le maintien des crédits alloués aux associations et aux écoles,
- l'offre d'animation diversifiée aux jeunes violainois et aux moins jeunes,
- la poursuite de ses actions environnementales,
- la mise en œuvre d'actions liées à la parentalité, c'est nouveau, c'est aidé par la Caisse d'Allocations Familiales et cela permet aussi de créer des actions sur la famille.

Il n'est pas facile de gérer une commune aujourd'hui car il y a des contraintes énormes financièrement, et on s'en sort formidablement bien grâce aux services car ils nous aident très très bien et ils nous apportent cette expertise là avec une volonté aussi de dépenser l'euro des violainois, c'est-à-dire que chaque euro qui peut être dépensé c'est les violainois qui nous ont permis de l'avoir et avoir cette attention là c'est important avec une baisse trois années successives et avec augmentation depuis 2014 des services. Merci à vous ».

Madame Chantal PRONNIER : « Pardon Monsieur le Maire, est-il possible d'avoir une copie de ce PowerPoint ? »

Monsieur le Maire : « Oui il sera mis sur le site de la commune ».

Madame Chantal PRONNIER : « Oui mais je n'ai plus accès à internet ».

Monsieur le Maire : « On vous fera une copie sans problème ».

Prise Acte à l'unanimité du débat d'orientation budgétaire

4. Finances Locales – Création d'un budget annexe – Lotissement

Madame Isabelle VERMUSE : « Dans le cadre de l'opération d'habitat zone du Rétuy, un terrain situé entre la rue Hecquet et l'aire de jeux avait été réservé par la commune afin d'y réaliser un équipement public. La situation de ce terrain semble peu judicieuse à la réalisation de ce type de bâtiment par les nuisances qu'il pourrait engendrer aux habitations voisines. C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal de destiner ce terrain à la réalisation de 5 lots libres de constructeur qui seraient cédés à des particuliers.

Ce type d'opération ne constitue pas une mission de service public, mais selon une jurisprudence constante du Conseil d'Etat, d'une exploitation du domaine privé de la collectivité et constitue donc des opérations à caractères industriel et commercial. De ce fait, les opérations de lotissement doivent être suivies au sein de budgets annexes.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de :

- décider de la réalisation sur les parcelles cadastrées AE 681p, 679, 686, 821, 684, 682 une opération de lotissement de 5 lots,
- entériner la création d'un budget annexe dès le vote du budget 2019,
- autoriser Monsieur le Maire à engager une consultation de géomètres experts pour l'aménagement de ce lotissement de 5 lots,
- autoriser Monsieur le Maire à engager une consultation afin de viabiliser les lots, via la rue Henri Hecquet dans le cadre des travaux d'aménagement du lotissement de la zone du Rétuy en cours.
- signer tout document afférent à la création de ce lotissement ».

Monsieur le Maire : « L'espace qui servait d'espace vie lors de la construction du lotissement devait servir pour une structure publique. Il s'agissait d'une salle des fêtes, et nous sommes très inquiets car la population est très proche, le problème de stationnement est une contrainte et aujourd'hui nous avons des accès notamment des boosters qui traversent cette zone pour aller à l'aire de jeux située derrière. On a créé un chemin piétonnier avec un aménagement pour que les scooters ne passent pas et nous avons beaucoup de plaintes des riverains à propos de ces passages sur ce terrain. Aujourd'hui c'est un terrain vague laissé par la base vie. On s'est posé plein de questions à propos de cet espace-là, on avait l'occasion de fermer mais c'est encore un espace qu'il faut entretenir et cela ne va pas et cela n'apporte rien, et les gens qui habitent-là ont une vue pas terrible de la zone ».

Madame Sophie LECLERC-VOISIN : « Et faire un espace vert avec plantation d'arbres et de pelouse ».

Monsieur le Maire : « Vous savez, nous avons déjà beaucoup d'espaces verts Madame, et en plus c'était une base vie et donc il faut tout décaisser et apporter de la terre végétale à la charge de la commune. Vous savez le lotissement n'a pas apporté grand-chose à la commune. On a vendu le terrain 400 000 € il a rapporté 4 400 000 € à Maisons et Cités et malheureusement aujourd'hui on n'a pas anticipé l'arrivée du lotissement. On va le voir, après, moi j'ai des fréquentations qui ont augmentées et il faut trouver des solutions. Je veux bien

faire un espace vert mais ce sont les employés qui vont devoir gérer encore et cela va augmenter la charge de la commune ».

Madame Sophie LECLERC-VOISIN : « Vous n'avez pas engagé quelqu'un, un garde champêtre ? »

Monsieur Frédéric LELONG : « Il n'entretient pas les espaces verts ! »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas pour l'entretien des espaces verts ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « La part qu'il prendra en charge, les autres ne le feront plus ».

Monsieur Le Maire : « Le Garde Champêtre c'est mon programme politique. Je l'ai promis aux Violainois. J'ai fait 95% de mon programme politique, c'est les 5% qui restent ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « On peut quand même suggérer des choses ».

Monsieur le Maire : « Moi ce que je regrette c'est ce lotissement-là. On s'est battu, on est arrivé on a du recadrer beaucoup de choses sur le lotissement car l'assainissement, il était oublié, je ne vais pas répéter ce que j'ai dit et vous le savez bien je ne suis pas là pour débattre de façon stérile, on n'a pas d'autre solution. Tout autour on a de l'espace vert, donc voilà.

Madame Chantal PRONNIER : « Le lotissement est déjà engorgé ».

Monsieur le Maire : « Oui il est engorgé »

Madame Chantal PRONNIER : « Donc faute de parking, n'était-il pas possible de faire un cheminement comme il était prévu pour aller sur... »

Monsieur le Maire : « ce n'était pas prévu un cheminement... »

Madame Chantal PRONNIER : « pour accéder sur la rue Louis Bauchet »

Monsieur le Maire : « Ah ! la rue Louis BAUCHET, Cela c'est un projet futur justement ».

Madame Chantal PRONNIER : « Ce serait justement bien de désengorger ce lotissement, de faire une autre sortie ».

Monsieur le Maire : « Vous voulez traverser les terrains de foot pour aller à la rue Bauchet ? »

Madame Chantal PRONNIER : Non, Il y avait un autre projet »

Monsieur le Maire : « Lequel ? »

Madame Chantal PRONNIER : « On devait passer le long du terrain de foot ».

Monsieur le Maire : « Dans le projet il n'y avait pas de voirie prévue ».

Madame Chantal PRONNIER : « Ce serait bien de désengorger

Monsieur le Maire : « On l'a prévu mais pas à cet endroit-là ».

Madame Chantal PRONNIER : « Il n'y a pas de parking. On va encore impacter pour 5 lots. Quelle est la superficie totale de ces lots ? »

Madame Sophie LECLERCQ-VOISIN : « Non mais cela ne serait pas mal de faire autre chose qu'un lotissement »

Monsieur le Maire : « Ce lotissement-là vous l'avez voulu. Moi je suis arrivé tout était signé vous savez. Je suis même effaré du prix auquel on a vendu les terrains vous savez. Quand je pense que Maisons et Cités....

Madame Sophie LECLERCQ VOISIN : « C'est le prix des Domaines ».

Monsieur le Maire : « Oui oui, vous savez les domaines ».

Monsieur Jean-Luc FACHE : « De chaque côté il y a des logements locatifs pourquoi pas boucler les deux en logements locatifs ? »

Monsieur le Maire : « Parce ce que c'est encore Maisons et Cités qui va profiter du système ».

Monsieur Jean-Luc FACHE : « Ça peut être un autre puisque cela nous appartient ».

Madame Marie-Aurélié WATTELLIEZ : « Nous avons quand même beaucoup de demandes de Violainois et non Violainois qui cherchent des terrains à bâtir. Autant profiter de ce lieu-là pour »

Monsieur Jean-Luc FACHE : « Nous sommes en déficit de logements locatif aussi ».

Madame Marie-Aurélié WATTELLIEZ : « Oui ».

Monsieur le Maire : « Non, non, non pas d'accord avec vous, avec le béguinage on renforce le logement locatif ».

Monsieur Jean-Luc FACHE : « Il manque 57 logements sur la loi SRU »

Monsieur le Maire : « Non avec le béguinage on doit arriver à 20% de logement sociaux ».

Madame Chantal PRONNIER : « Il était déjà promis l'année dernière ».

Monsieur le Maire : « Madame PRONNIER ne commencez pas comme ça, dire qu'il était déjà promis l'an dernier. Madame PRONNIER le projet école maternelle, 2015 : décision, mise en place de l'organisation 2016-2017 et construction 2018. Vous savez un béguinage c'est comme une école maternelle on ne claque pas des doigts, on ne fait pas les dossiers comme cela. Parce que si l'on veut revenir en arrière sur les projets je peux en citer qui ont pris beaucoup plus de temps. Et le béguinage je peux vous assurer, on ne claque pas du doigt et on ne le met pas en place comme cela car il y a toute l'infrastructure à amener il y a les DICT à avoir, les réseaux à amener et il y a tout cela. Je veux bien être gentil mais, la façon dont vous appréhender les choses quelquefois, je trouve que ce n'est quand même pas sympa. Et moi j'essaye au maximum d'être respectueux »

Madame Sophie LECLERCQ-VOISIN : « On n'est pas agressifs, on donne des idées de manière tout à fait amicale ».

Monsieur le Maire : « Le fait de dire qu'on l'avait promis l'an dernier le Béguinage ce n'est pas sympa. Et vous savez très bien qu'un projet, et même Monsieur WACHEUX nous l'a dit, il est même effaré qu'on a fait un projet comme l'école maternelle en si peu de temps. Vous savez le vestiaire de foot il a fallu trois ans. Vous savez un Béguinage c'est plus grand qu'un vestiaire de foot ».

Madame Sophie LECLERC-VOISIN : « Là c'est vrai étant donné le nombre de lot qu'il y a déjà, ne pourrait-on pas faire une coulée verte supplémentaire. Moi je vous dit cela ».

Monsieur le Maire : « Vous êtes déjà allé voir ? »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Je suis déjà allée voir oui oui. Ce n'est pas là que j'habiterais ».

Monsieur le Maire : « Oui mais c'est vous qui l'avez voté ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Attendez Vous, Vous »

Monsieur le Maire : « Vous l'avez voté ne dites pas que... Et la cohésion du lotissement elle a été complexe à comprendre. Aujourd'hui d'ailleurs »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Justement dans le cadre du développement durable vous pourriez conserver cela pour en faire autre chose ».

Monsieur le Maire : « je n'ai de solution Madame Voisin. Si j'avais une solution je vous assure je l'aurais fait. De toute façon, si vous laissez un espace vert là, vous savez ce que ça va être. Cela va être fréquenté tous les soirs. Ils traversent pour aller à l'aire de jeux ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Un peu comme l'arborétum ».

Monsieur le Maire : « Non l'arborétum n'est pas fréquenté le soir. Il est fréquenté mais pas traversé par les boosters ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Nous, nous avons des plaintes. Il y a des jeunes qui y vont ».

Monsieur le Maire : « Là, il y a des traversées de boosters sans arrêts. Et heureusement que l'on a limité car sinon... »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « vous pourriez faire un aménagement paysager cela serait sympa ».

Monsieur le Maire : « Les scooters vont passer sans arrêts ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « En mettant des clôtures comme ont fait maintenant ne permettant pas le passage ».

Monsieur le Maire : « Vous ne pouvez pas le faire sur tout l'espace Madame Leclerc Voisin ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Cela serait sympathique. Moi je trouve que ce serait pas mal pour la commune, vous avez ce terrain alors... »

Monsieur le Maire : « Il est dans un état déplorable vous savez. C'est une décharge ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Il pourrait être aménagé avec des aides au FEDER »

Monsieur le Maire : « Le FEDER c'est l'Europe, ils ne vont pas financer cela. C'est pour les projets de territoire ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Ou alors à la Région, il y a des projets qui peuvent se faire ».

Monsieur le Maire : « La Région ne finance pas cela ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Si, elle aide pour des plantations justement ».

Monsieur le Maire : « On l'a fait chemin en campagne ! ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « A la limite, essayez d'avoir un truc comme cela »

Monsieur le Maire : « Faites-moi des propositions. Je ne comprends pas trop car vous avez un changement dans votre discours. Au départ vous souhaitiez faire une grand salle des fêtes »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Attendez Vous Vous... Attendez il y avait 25 personnes nous n'étions pas tous d'accord »

Monsieur le Maire : « L'équipe municipale précédente envisageait de faire une grande salle des fêtes sur ce site, sans parking, sans rien, et porter sur le lotissement. Aujourd'hui vous me dites que les cinq maisons vont engorger le lotissement ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Je ne dis pas cela. Moi à une époque, je n'étais pas forcément d'accord avec ce qui était proposé. Mais j'étais probablement minoritaire. Là je fais des propositions, je n'ai pas été écoutée la fois précédente, je le serais peut-être ».

Madame Marie-Aurélie WATTELLIER : « De toute façon, là, les cinq terrains vont prendre devant. Je pense que clairement on peut avoir la tranquillité avec la vente des cinq terrains pour éviter d'avoir le passage entre les deux ce qui n'empêche pas derrière, puisque c'est déjà un terrain arboré, de pouvoir planter ».

Monsieur le Maire : « De toute façon on va planter derrière pour apporter de l'ombre »

Madame Chantal PRONNIER : « Il n'y a pas de plan de géomètre à nous montrer ? »

Monsieur le Maire : « Si, on va vous le montrer ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « On pourrait faire un arborétum. Un arborétum, il y avait des aides ».

Monsieur le Maire : « On en prévoit dans la commune mais dans d'autres endroits. Madame VOISIN, sérieusement, je le sais, demandez à Monsieur LELONG et à d'autres élus, nous y sommes tous les samedi soir, ils traversent avec les mobylettes et si on fait un arborétum là, ce sera toujours comme cela. Ils vont nous casser les jeux au niveau de l'espace. Les caravanes quand ils ont envahis les terrains de foot ils passaient là. Moi je veux bien mais vous assumez la responsabilité de la suite. Là vous voyez nous avons une estimation de coût d'estimation de 64 000 € et une recette de 400 000 € pour la vente des terrains. Aujourd'hui vous me demandez de faire un arborétum ici, tous les jeunes du quartier et tous ceux-là en plus dans le quartier, il y a des populations qui arrivent de l'extérieur et il faut gérer, ceux-là vont traverser tout le temps. Et ce sont les locataires qui subiront les nuisances. Alors moi je veux bien que l'on pense à des lotissements, que l'on pense à tout, que l'on organise les choses et que l'on me dise oui vous allez créer de l'affluence sur le lotissement mais ce n'est pas cela qui va apporter une solution sur le problème. La salle des fêtes que certaines personnes avait pensées aurait apporté beaucoup de problèmes, plus de problèmes que cela.

Madame Marie-Aurélie WATTELLIER : « Cela permettrait aussi une certaine mixité sociale en rajoutant des lots libres, cela permet dans un quartier qui est aussi avec du locatif de faire une mixité sociale ce qui est toujours.»

Monsieur Frédéric LELEONG : « C'est important ».

Monsieur le Maire : « On a des demandes pour des lots libres en ce moment sur la commune et cela y apportera une réponse. Cela permettra aussi de financer le désengorgement du lotissement qui est prévu à l'extrême du terrain. Ce que l'on a vu et que nous ne savions pas c'est qu'une partie du terrain de Monsieur LEFEVRE appartient à la commune. On a failli se faire avoir car il a délimité avec un grillage sur le terrain de la commune. Et Monsieur

LECOMTE, qui n'est pas là, à mesurer et a vu qu'une partie du terrain appartenait à la commune et qu'il serait possible avec ces 400 000 € de financer une route pour évacuer les voitures vers la rue Bauchet.

Madame Chantal PRONNIER : « Sur le cadastre cela y figure normalement ».

Monsieur le Maire : « Sur le cadastre cela y figure mais sur le terrain les limites ne sont pas bonnes ».

Madame Chantal PRONNIER : « Il fallait faire passer un géomètre »

Monsieur le Maire : « Monsieur LECOMTE est allé mesurer sur place. Et donc on pourrait évacuer par ce côté-là. Mais passer par ce côté-ci, cela n'est pas possible. Mais il n'est pas question que les Violainois payent cette route, ce désengorgement qui n'a pas été prévu sur des fonds propres de la commune. Ça il n'en est pas question ».

Madame Chantal PRONNIER : « Non mais il va falloir faire quelque chose sur ce lotissement parce que... »

Monsieur Jean-Luc FACHE : « Il aurait peut-être été plus utile de traiter en commission qu'en réunion de conseil »

Monsieur le Maire : « moi je veux bien le traiter en commission, mais il faut participer aux commissions Monsieur FACHE »

Monsieur FACHE : « Pour participer aux commissions il faut être invité. Quelles sont les commissions pour lesquelles nous avons été invités cette année ? »

Monsieur le Maire : « Pour l'instant il n'y en a pas eu. Monsieur FACHE, ne reprochez pas cela, vous savez très bien et je sens que tout le monde est tendu ce soir, vous savez très bien qu'en début d'année elles n'ont pas lieu car nous sommes dans le budget. Toutes les structures extra communales nous n'en avons pas eu encore. Les années antérieures toutes les commissions que l'on m'a réclamées elles ont eu lieu. Et j'ai demandé à ce que chaque adjoint qui faisait les commissions marque les présents aux commissions. Et donc je peux les ressortir les commissions et c'est important ».

Monsieur Jean-Luc FACHE : « Ce n'est pas d'être contre quoi que ce soit, il faut trouver une solution, mais ce n'est pas l'endroit, le moment de prendre la délibération ».

Monsieur le Maire : « Mais si, c'est à prendre aujourd'hui. On va la travailler en commission Monsieur FACHE »

Madame Chantal PRONNIER : « On peut la reporter ».

Monsieur le Maire : « Je vais la reporter, il n'y a pas de problème et on va la travailler en commission. Je pense que c'est la meilleure solution ».

Monsieur Jean-Luc FACHE : « Il y a beaucoup de choses qui auraient pu être réglées très facilement si elles avaient été travaillées en commission ».

Monsieur le Maire : « Vous savez très bien qu'en début...

Monsieur Frédéric LELONG : « Vous savez très bien que c'est fait jusqu'alors »

Monsieur Jean-Luc FACHE : « Je vous l'ai déjà dit vous êtes 22 ou 23 élus majoritaires »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas moi qui l'ai voulu, ce sont les violainois... »

Monsieur Jean-Luc FACHE : « Je suis d'accord avec vous, si vous voulez passez en force vous passez en force »

Monsieur le Maire : « Est-ce que j'ai passé quelque chose en force jusque maintenant Monsieur FACHE ? »

Monsieur Jean-Luc FACHE : « Euh.... »

Monsieur le Maire : « Non, Non »

Monsieur Jean-Luc FACHE : « Ça s'est passé »

Monsieur le Maire : « Ça ce n'est pas sympa...

Monsieur Jean Luc FACHE « Mais ce n'est pas comme cela qu'il faut faire ».

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas correct ce que vous dites »

Monsieur Jean-Luc FACHE : « Ce n'est pas passé en force, on va s'abstenir parce qu'on n'a pas été informé... »

Madame Chantal PRONNIER : « Manque d'informations »

Monsieur Jean-Luc FACHE : « C'est le manque d'informations ».

Monsieur le Maire : « Monsieur FACHE, vous ne pouvez pas faire semblant que je ne travaille pas. A chaque fois que vous me poser des questions, j'apporte des éléments de réponse, vous êtes d'accord. Les commissions que nous avons organisées, on a tenu compte de ce que vous avez dit aussi. Sur les commissions d'appel d'offres on a voté à bulletins secrets et on a tenu compte de vos observations. Ne faites pas de doutes que je ne tiens pas compte parce que c'est un jeu, vous savez je peux en jouer aussi ».

Monsieur Frédéric LELONG : « Et les multiples fois où vous avez voulu consulter des dossiers complémentaires, nous nous sommes rendus disponibles pour les consulter ensemble. Maintenant si Monsieur le Maire est d'accord, ce point-là on l'ajourne. »

Monsieur le Maire : « Je vais l'ajourner et on va le reporter, aucun problème »

Monsieur Frédéric LELONG : « Il n'y a aucun souci ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Il y a peut-être des solutions à étudier »

Monsieur le Maire : « Et ce lotissement je le répète ce n'est pas moi qui l'ai voulu. Et cette salle des fêtes en plein milieu du lotissement, elle aurait engendré beaucoup de problèmes à la population »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Ce n'était pas une salle des fêtes, c'était une salle de concert »

Monsieur le Maire : « Une salle de spectacle »

Madame Sophie LECLERC-VOISIN : « non on vous croit »

Monsieur le Maire : « Attendez je vais chercher les éléments ».

Monsieur Frédéric LELONG : « Il n'y avait pas de parking prévu. C'est trop serré, il y a trop de maisons ».

Monsieur le Maire : « Une salle de spectacle. L'affluence aurait encore été plus importante dans le lotissement ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « On a l'impression que dès que l'on vous fait des propositions ; vous avez l'impression que l'on vous agresse. On ne vous agresse pas. On peut parler ».

Monsieur le Maire : « Mais non, vous me dites qu'il n'y avait pas de salle des fêtes, je vous rapporte la preuve qu'il y avait une salle des fêtes. On va reporter la question et l'aborder en commission de travaux ».

Ce rapport devra être débattu en Commission

Avant délibération

5. Finances locales – Dissolution de l'association – reprise de l'activité et acceptation d'un don de l'association de pêche

Madame Marie Aurélie WATTELLIER : « L'association de pêche, régie par la loi de 1901, a été dissoute par la majorité de ses membres de l'Assemblée Générale extraordinaire du 5 février 2019.

Les statuts de l'association prévoyaient qu'en cas de dissolution, les sommes restants sur les comptes seraient reversées au bénéfice de la commune. Après quitus des comptes, ceux-ci présentent un excédent. Afin d'inscrire cette somme au budget communal, le Conseil Municipal est invité à accepter ce don ».

Monsieur le Maire : « La somme est de 42 500 € »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Qu'est-ce qui s'est passé exactement ? »

Monsieur le Maire : « Nous, on les a vus à l'assemblée générale, ils nous ont dit que c'était difficile pour eux car ils avaient beaucoup de sommes à gérer, c'était des sommes importantes et beaucoup de problèmes administratifs, aussi d'après ce que j'ai compris avec l'employé à la charge donc des documents d'URSSAF, des demandes de subventions, voilà c'est cela qui nous a été dit. Je sais qu'il y a eu aussi une démission cet été du trésorier aussi, d'après ce que j'ai compris. Voilà je ne peux pas en dire plus ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Et vous avez fait quitus de leur compte ? Le commissaire aux comptes est passé ? »

Monsieur le Maire : « La trésorière a fait tous les comptes et nous récupérons tous les documents avec Monsieur CAPET pour pouvoir analyser tout cela. Nous avons repris les comptes mais il manquait des relevés de 6 mois entre aujourd'hui et le mois de juin et juillet. Nous les avons réclamés. L'association souhaitait que ce soit l'adjoint aux finances qui soit liquidateur, mais nous avons refusé car nous n'avons pas à nous immiscer dans cela ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Non il y a une déclaration à faire ».

Monsieur le Maire : « Ils font leur déclaration en sous-préfecture ; Nous avons repris les éléments avec la sous-préfecture pour voir comment nous pouvions reprendre ainsi qu'avec le percepteur ».

Madame Chantal PRONNIER : « Cela va être une charge supplémentaire pour la commune ».

Monsieur le Maire : « Oui ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Il y avait beaucoup de bénévoles, là il n'y en aura plus. »

Monsieur le Maire : « Il y avait 17 bénévoles ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Oui ils se relayaient souvent pour. Tandis que là ça va être à la charge de la commune. »

Monsieur le Maire : « Je n'avais pas d'autre solution, soit fermer l'étang ou bien... »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Fermer l'étang, cela serait malheureux »

Monsieur Frédéric LELONG : « On est bien d'accord ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN « Pour un rare espace vert, ce serait dommage de le fermer »

Monsieur Frédéric LELONG : « On les aime autant que vous les arbres vous savez »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « A c'est bien au moins, il y a une évolution depuis le début »

Monsieur Frédéric LELONG : « Je ne pense pas ».

Monsieur le Maire : « Donc voilà, vous avez une autre question ? »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Non, non, c'est vrai que cela va être une charge supplémentaire. »

Madame Chantal PRONNIER : « Je suis contre car je veux avoir le détail des chiffres »

Monsieur le Maire : « C'est l'association qui doit vous les fournir »

Madame Chantal PRONNIER : « Il nous faut le bilan ».

Monsieur le Maire : « Vous voyez avec le président de l'association. Les documents sont en mairie, vous pouvez les voir. Sachez que Monsieur PONTHEU a repris la pêche, alors qu'en 2014 le quitus n'avait pas été donné pour les comptes, et l'assemblée générale a eu lieu quand même. Par contre, les classeurs sont ici vous pouvez les récupérer ».

Adoption à la Majorité (4 votes)

6. Finances Locales – Fonds Publics et Territoires

Madame Marie Aurélie WATTELIER : « Au regard de la dynamique politique enfance-jeunesse mise en œuvre sur la commune, la municipalité souhaite répondre à l'appel à projets 2019 « Fonds Publics et Territoire » initié par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais sur deux axes : enfance et jeunesse.

Les projets proposés consisteront :

- ✓ à mener des actions « passerelles » entre les différents acteurs de la petite enfance du territoire de Violaines (Crèche, Ram et l'école maternelle) qui auront pour objectifs de favoriser une première scolarisation réussie,

- ✓ à solliciter un cofinancement auprès du dispositif « Bourse Initiative Jeunes » pour accompagner le groupe de jeunes mobilisé sur le projet de rénovation du skate-parc à élaborer et mettre en œuvre la manifestation dénommée « Contest » qui aura pour objectif de rendre responsables et autonomes des jeunes de 14 à 17 ans.

Ces actions sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais pouvant atteindre 80% du montant HT de l'opération.

Dépenses	Montant H.T	Ressources	Montant H.T	Taux
Action « Passerelle »	9 550 €	Caisse d'Allocations Familiales	14 784 €	80% HT
Action « Bourse Initiative Jeunes »	8 930 €	Commune de Violaines	3 696 €	
Coût Total HT	18 480 €	Coût Total HT	18 480 €	

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'appel à projets 2019 « Fonds Publics et Territoire »,
- autoriser le Maire à rechercher toute subvention pour ce projet,
- signer les conventions afférentes à ce projet.

Monsieur le Maire : « Avez-vous des questions ? L'action passerelle c'est entre l'école maternelle et la crèche, c'est demandé par l'Education Nationale et puis la crèche. C'est aussi une volonté politique de lancer cette action qui permet de maintenir cette classe à l'école maternelle ? Aussi, solliciter le cofinancement pour la bourse « Initiatives Jeunesse, c'est pareil, les jeunes ont travaillé sur un projet du skate-park et c'est pour pouvoir inaugurer et faire une action lors de l'inauguration du skate-park. Cela avait été fait aussi dans le cadre de l'espace de jeux, les jeunes avaient sollicités la CAF et nous avons organisé un espace jeunesse. Avez-vous d'autres questions ? »

Madame Chantal PRONNIER : « Est-il prévu de rénover le terrain de tennis tout près ? »

Monsieur le Maire : « C'est le Skate-Park qui va l'occuper ».

Madame Marie-Aurélié WATTELLIER : « Les jeunes ont demandé de récupérer le terrain de tennis qui n'a pas les bonnes dimensions pour être un terrain de tennis, et du coup le skate-park va se positionner sur l'ancien terrain de tennis et sur le skate-park avec la rénovation du terrain de basket ».

Monsieur Jean-Luc FACHE : « Vous précisez 80% de subvention, on ne peut en avoir plus, c'est le maximum. Si la caisse familiale subventionne à 80% il n'y a pas besoin de demander

d'autres subventions. Pourquoi autoriser Monsieur le Maire à rechercher toutes subventions pour ce projet ? »

Monsieur le Maire : « La CAF peut subventionner à 80% mais elle peut financer moins aussi. »

Monsieur Jean-Luc FACHE : « Dans le bilan financier elle est prévue à 80% »

Adoption à l'unanimité

7. Finances Locales – Skate Parc – demande de subventions

Monsieur David SOJKA : « Au Mont Soret, l'espace de jeux comprenant le skate-parc, les terrains de tennis et le terrain multisports sont aujourd'hui vétustes et peu attractifs. Des travaux de rénovation sont envisagés pour cette année 2019, ainsi que la construction d'un nouveau skate-park. Cet équipement s'intégrerait dans le contexte paysager et permettrait la pratique de différents sports urbains à différents niveaux. Le montant estimatif de l'opération s'élève à 117 470 € HT.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du Pas-de-Calais et sa mesure relative à l'accompagnement à la structuration des territoires en matière de petits équipements sportifs d'animation locale afin de répondre aux besoins d'espaces de pratiques libres et de proximité. Le Conseil départemental fournit dans ce cadre une aide aux équipements d'animation locale (plateaux multisports, city-stade, skate-park). Cet accompagnement s'appuie sur une analyse précise des besoins, sur un projet d'animation clairement défini et une attention particulière est portée à l'équilibre départemental.

Les projets retenus peuvent bénéficier d'une subvention égale à 30% du coût global de l'opération hors VRD pour la construction d'un skate-park, aide plafonnée à 40 000 €.

Le coût total de l'opération serait établi au regard du plan de financement suivant :

Dépenses	Montant H.T	Ressources	Montant H.T	Taux
Fourniture et pose du skate-park	100 095 €	Conseil Départemental	35 241 €	30% sur la fourniture et la pose du skate-park
Travaux VRD, mobilier urbain, clôtures, Pare ballon...	17 375 €	Commune de Violaines	82 229 €	
Coût Total HT	117 470 €	Coût Total HT	117 470 €	

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser à candidater sur ce projet et a déposé le dépôt des dossiers de demande de subventions auprès du Département ainsi que tout autre partenaire susceptible d'accompagner la commune sur ce projet et d'autoriser M le Maire à signer les conventions afférentes ».

Monsieur le Maire : « Ce sont les jeunes qui ont travaillé sur le projet. Nos jeunes réclamaient que le skate-park soit rénové, les habitants de la rue du Mont Soret aussi car cet équipement est bruyant. Nous avons demandé aux jeunes de travailler sur un projet, de travailler sur un dossier administratif, de travailler sur un projet de financement et de voir pour que les subventions viennent. Donc c'est un projet participatif avec nos jeunes. Ils ont travaillé depuis quatre mois, ils nous ont fait une présentation et ils ont rencontré des entreprises aussi. Ils ont été impliqués dans la démarche. Le fait de les impliquer dans la démarche, ils seront les garants du bon fonctionnement ».

Madame Marie-Aurélié WATTELLIER : « Ils ont surtout voulu qu'il puisse y avoir des agrès pour tous, pour les plus petits, débutants, pour tout âge et tout niveau. Le problème du skate-park actuel c'est qu'il est destiné à des personnes qui savent déjà en faire. Le Pump track, c'est quelque chose qui est très adapté pour les petits et ceux qui commencent ».

Monsieur le Maire : « Et cela fonctionne aussi bien avec les trottinettes et les vélos ».

Madame Marie-Aurélié WATTELLIER : « Leur objectif était, ils ont chacun leur engin et il fallait que cela réponde à tous les besoins. »

Monsieur le Maire : « Ce qui est intéressant, c'est que les jeunes ont travaillé avec le coordinateur jeunesse qui est Cédric sur la recherche de financements, la rencontre d'entreprises, sur le montage du dossier administratif et technique ».

Madame Marie-Aurélié WATTELLIER « Et sur le choix des différents agrès puisqu'ils ne vont pas qu'à Violaines, ils vont sur d'autres skate-parks et ils ont pu tester plusieurs agrès différents et su nous dire ce qui était intéressant ?

Monsieur le Maire : « Ce que nous souhaitons aussi c'est de les faire participer aux réunions de chantiers qui se tiendront le mercredi après-midi pour qu'ils puissent voir comment se coordonne la réunion de chantier. Avez-vous des questions ? »

Adoption à l'unanimité

8. Finances Locales: Dissolution du Budget ZAC – Transfert des excédents vers le budget commune – création d'un code service

Monsieur Alain DELANNOY : « La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 prévoit un certain nombre de transferts de compétences des communes aux communautés dès le 1er janvier 2017, soit à titre obligatoire, soit à titre optionnel. Les Zones d'Activité Economique de la Cochiette et du Rétuy font partie de ce transfert à titre obligatoire.

De ce fait, le budget annexe ZAE 22300 doit être dissous au 1^{er} janvier 2019 et les excédents 2018 de la section de fonctionnement et de la section d'investissement au terme des opérations de liquidation sont reportés au budget principal Commune (22100) au sein des sections respectives (compte 002 et 001).

Aussi, le budget annexe ZAE 22300 comprend des bâtiments à vocation économique dont la commune garde la compétence et continuera de percevoir les loyers des cellules commerciales. Ces opérations sont assujetties à TVA.

Afin de pouvoir effectuer les différentes écritures de dépenses et de recettes relevant du budget annexe sur le budget Commune et de les différencier des autres opérations comptables, il est nécessaire de créer un code service. En accord avec Monsieur le Trésorier de BEUVRY, ce code de service est le suivant : 2211.

La location d'immeubles aménagés à usage professionnel est imposable de plein droit à la TVA, il est nécessaire pour le budget Commune (siret 21620863700019) d'ouvrir un compte de déclaration TVA auprès du Service des Impôts des entreprises de Béthune.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- la dissolution du budget ZAE ainsi que le report des excédents des deux sections au budget principal,
- La création du code service 2211 pour les opérations relevant du budget annexe au budget Commune,
- L'ouverture d'un compte TVA pour le budget commune auprès du SIE Béthune

Monsieur le Maire : « C'est le budget ZAC qui va être transféré comme je vous l'avais dit. L'agglomération a repris la compétence mais nous avons souhaité que le budget reste à la commune, tout comme le foncier. Nous avons vu avec les services de l'agglomération et le percepteur pour ce transfert. Nous devons créer deux lignes d'écriture puisque nous allons toujours percevoir des loyers des cellules commerciales et la TVA. Il convient également de dissoudre le budget ZAC. Ce budget présente un solde de 2 228 297 € soit 593 861 € en fonctionnement et 1 635 136 € en investissement. Avez-vous des questions ? »

Madame Chantal PRONNIER : « C'est pour l'ensemble des deux sections ? Il n'y pas de détail des sections. »

Monsieur le Maire : « Nous avons deux lignes d'écriture en plus car il va y avoir des entrées et des sorties d'argent. Ces lignes d'écriture sont actées au budget principal de fonctionnement. Les sommes que j'ai indiquées sont celles qui restent dans le budget ZAC. Par contre on crée deux lignes de comptabilité ».

Adoption à l'unanimité

9. Finances Locales – Fonds d'intervention pour les Enjeux Ecologiques Territoriaux

Délibération reportée

10. Finances Locales - Mécénat

Monsieur Olivier BONVARLET : « Le mécénat consiste à apporter un soutien par une entreprise ou un particulier à un bénéficiaire d'intérêt général, telle une collectivité territoriale, sans contrepartie ou avec une contrepartie ne dépassant pas 25% du montant total du don. Il se distingue du parrainage à travers lequel l'entreprise ou le particulier peut retirer un bénéfice commercial direct.

Dans le cadre de la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 sur le mécénat, encadré par l'article 238 bis du Code Général des Impôts et selon l'article 28 de l'instruction fiscale 4C504 du 13 juillet 2004, une collectivité territoriale est éligible au mécénat avec droit à avantage fiscal. Le droit à déduction est justifié par un reçu fiscal que la ville est habilitée à délivrer.

Le don effectué dans le cadre du mécénat peut prendre trois formes :

- 1) Mécénat financier : dons en numéraire
- 2) Mécénat en nature : dons de biens, produits, fournitures
- 3) Mécénat en compétences : mise à disposition de moyens humains et/ou matériels de la part de l'entreprise, sur le temps de travail.

Ainsi, la ville souhaite développer le mécénat, en partenariat avec l'ensemble des acteurs économiques dans la valorisation et la promotion des manifestations culturelles patrimoniales et festives organisées tout au long de l'année.

Afin de sécuriser le dispositif et de définir le périmètre d'acceptation des dons, la ville se dote d'une charte éthique détaillant les modalités de mise en œuvre de cette politique et les engagements de chaque partie doivent être précisés dans une convention de mécénat passée avec chacun des mécènes conformément à la réglementation en vigueur.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le principe de mise en œuvre de mécénat
- D'approuver la charte éthique telle que présentée
- D'approuver la convention telle que présentée
- D'autoriser le Maire à signer les conventions avec les partenaires et tout document y afférent ».

Monsieur le Maire : « Vous avez eu la convention de mécénat et la charte éthique ? Avez-vous des questions sur cette convention de mécénat ? »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « C'est en fait sur quel type de prestations »

Monsieur le Maire : « Cela pourrait servir sur tout. Nous aurions pu avoir un mécénat sur l'école maternelle ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Vous avez des projets particuliers ? »

Monsieur le Maire : « Aujourd'hui on fait financer les activités pour la fête de la fraise, on pourrait le faire pour le festival des enchanteurs ou plein d'autres choses. C'est ce que la commune de La Bassée fait ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « C'est à titre d'actions culturelles. Vous pourriez faire autre chose. Non mais vous avez des idées. C'est à titre d'information ».

Monsieur le Maire : « C'est la discussion avec La Bassée qui nous ont dit qu'ils faisaient cette démarche là et je pense que c'est une bonne idée. C'est un échange de bons procédés.

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « C'est culturel et festif »

Madame Lucette FIDELLE : « Il y a beaucoup de mécènes aujourd'hui ? »

Monsieur Olivier BONVARLET : « Une entreprise, si l'on reprend l'exemple de la fête de la Fraise, elle pourra récupérer fiscalement 60% du don de leur participation. C'est gagnant pour les deux cela facilite aussi ».

Monsieur le Maire : « Cela se passe comme cela pour les œuvres sociales. Le téléthon pourrait fonctionner comme cela ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Oui vous n'avez pas une idée supplémentaire ? »

Monsieur le Maire : « On a d'autres idées. On pourrait faire appel à un millionnaire de Violaines. Demain quelqu'un qui gagne une grosse cagnotte pourrait dire j'aide la commune de Violaines et peut bénéficier de la déduction. C'est une démarche vraiment positive, et on l'a appris d'une autre commune et l'on s'en félicite »

Monsieur Jean-Luc FACHE : « L'article 4 de la Charte précise que le Conseil Municipal est compétent pour accepter les dons et que c'est en fonction de l'article L 2122 que le Maire peut accepter les dons sans condition ni charge »

Monsieur le Maire : « Vous savez en général je fais accepter les dons, ce que l'on a fait pour la pêche »

Monsieur Jean-Luc FACHE : « Alors pourquoi avoir cette chose-là. Ce ne sont pas des dons importants.»

Monsieur le Maire : « La commission des fêtes a sécurisé la procédure. Toutes les informations sont communiquées lors de cette commission. Ils vendent des encarts pour les fêtes. On peut les mettre au gout du jour. Depuis que nous sommes élus, nous avons refusé tous les cadeaux en mairie et on sollicite les entreprises pour qu'elles participent dans une telle démarche. C'est un rendu envers les concitoyens ».

Monsieur Jean-Luc FACHE : « C'est plus légal de délibérer. Cela ne permet pas de suspicion »

Monsieur le Maire : « Sur les dons pour les fêtes, on renvoie à chaque fois un reçu et tout est acté. Et le percepteur valide tout. Aux fêtes, aujourd'hui, tout est voté en Conseil Municipal puisqu'il n'y a plus de comité des fêtes à côté. Avez-vous d'autres questions ? ».

Adoption à l'unanimité

Monsieur FACHE s'abstient sur la Charte

11. Domaine et Patrimoine - Dénomination de l'école maternelle et de la Crèche

Monsieur Pierre CORBUT : « Les travaux de l'école maternelle et de la crèche sont achevés. Afin d'identifier ces équipements, il est demandé au Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales de les dénommer.

En concertation avec le Gestionnaire de l'équipement et les membres du Comité de pilotage Petite enfance composé de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, du Département du Pas-de-Calais (Protection Maternelle et Infantile), des services de l'Education Nationale et du Relais Assistantes Maternelles du Bas Pays, la municipalité propose de dénommer la crèche « Tipi des Petits ».

Pour l'école maternelle, la municipalité a réalisé une action de participation citoyenne dénommée « Un Nom pour l'école » visant à recueillir les propositions des habitants. Un premier choix portant sur trois noms proposés a été réalisé par la municipalité et une nouvelle consultation a été proposée à la population pour déterminer le nom de l'école. A l'issue de cette consultation, et au vu des suffrages exprimés, il est proposé de dénommer la nouvelle école maternelle «Les Coccinelles».

Le Conseil municipal est invité à dénommer la crèche « Tipi des Petits » et l'école maternelle « Les Coccinelles ».

Monsieur le Maire : « Sur le vote de l'école maternelle il y a eu un vote de 1 303 personnes qui ont voté pour un nom. C'est aussi une démarche participative, c'est eux qui ont choisi le nom. C'est un projet participatif puisque les ATSEM, les enseignants, les parents d'élèves ont participé au projet. Aussi je suis heureux car il y avait deux emplois d'insertion sur le chantier et il y en a un qui a été embauché sur le Leclerc et l'autre encore en contrat chez Laignel. C'est une démarche positive elle a apporté des solutions, et des assistantes maternelles ont été embauchées sur la crèche, des personnes de Violaines qui sont très contentes de la démarche. Avez-vous des questions ? »

Adoption à l'unanimité

12. Domaine et Patrimoine - Dénomination de la garderie

Madame Isabelle TRAISNEL : « Lors de la mise en place de la signalétique des différents locaux accueillant les services publics, la garderie Allée des Ecole a été identifiée « Garderie Les Zouaves ». Cette dénomination sera reprise sur les plans de la commune en cours de mise à jour.

Afin d'arrêter cette dénomination il est proposée au Conseil Municipal d'entériner celle-ci. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

Madame Marie-Aurélien WATTELLIER : « C'est le premier CMJ qui avait choisi le nom ».

Adoption à l'unanimité

13. Domaine et Patrimoine – Reprise de la gestion de l'Étang de pêche

Monsieur Frédéric LELONG : « Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de l'ensemble du bureau de l'Association de pêche, la dissolution de l'association a été décidée lors de son assemblée générale extraordinaire du 5 février 2019. Afin de permettre le fonctionnement continu de l'équipement, l'association de pêche a embauché en contrat aidé (contrat d'avenir) un salarié depuis le 01/04/2017. Ce contrat prend fin le 31/03/2019.

Il est proposé au Conseil Municipal la reprise de la gestion des étangs, propriété de la commune, en gestion directe. L'ensemble du patrimoine de l'association serait ainsi transféré à la commune.

Ainsi, dans l'hypothèse où le Conseil Municipal autoriserait la reprise de cette activité, la commune devra intégrer le salarié de l'association dans son personnel. S'agissant de la reprise d'une activité associative de nature commerciale, les relations entre la collectivité et le salarié de l'association relèvent du droit commun (Code du travail, art. L. 1224-2 et 3). Ainsi, le contrat de travail de droit privé passé par l'association subsisterait entre la collectivité et le personnel de l'association si ce dernier accepte.

Cependant, au vu du terme du contrat arrivant prochainement à échéance, il conviendrait de définir un poste d'agent technique en charge de la gestion de l'équipement. Ce poste serait rattaché au budget communal annexe « camping » et occupé par un agent de la collectivité.

De même, afin de permettre l'encaissement des droits de pêche, il y a nécessité de créer une régie au sein du budget communal annexe « camping ».

Enfin, afin d'encadrer au mieux la pratique de la pêche sur les étangs, Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal d'adopter le règlement intérieur proposé et joint à la présente note ainsi que les tarifs à appliquer à la pratique de la pêche.

Pour permettre au Conseil Municipal de se prononcer, une note précisant les modalités de fonctionnement des Étangs par l'association est annexée à la convocation.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les points suivants :

- Décider de la reprise de la gestion des Étangs de pêche par la commune au travers d'une régie qui sera rattachée au budget annexe « camping »
- adopter le règlement intérieur des Étangs de pêche,
- adopter les tarifs mis en place pour la pratique de la pêche. »

Monsieur Jean-Luc FACHE : « Il existe une régie pour le camping »

Monsieur le Maire « Oui que pour le camping ».

Monsieur Jean-Luc FACHE : « C'est Chantal qui gère ».

Monsieur le Maire : « Oui c'est elle qui gère ».

Monsieur Jean-Luc FACHE : « Donc se serait terminé pour Chantal ? »

Monsieur le Maire : « Non, elle continuerait de gérer le camping ».

Monsieur Frédéric LELONG : « Ce sont deux choses différentes ».

Monsieur Jean-Luc FACHE : « Donc il y aurait une seconde régie ? »

Monsieur le Maire : « On est obligé de le faire comme cela ».

Monsieur Jean-Luc FACHE : « La personne qui est en contrat actuellement restera jusqu'en mars ? »

Monsieur le Maire : « Jusqu'au 31 mars. Avez-vous des questions ? »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « J'ai une remarque. Il est malheureux que tout ce qui était fait avant bénévolement, il y avait toute une équipe qui assurait 24 heures sur 24, quasiment 365 jours par an la surveillance de ces étangs, fait dans un excellent état d'esprit quoique on ait pu en dire, en plus c'était des bénévoles donc ils n'étaient pas payés, maintenant en fait tout va revenir à la charge de la commune et je trouve que c'est de plus en plus comme cela sur Violaines. Il y avait un comité des Fêtes avec des bénévoles maintenant c'est plus ou moins encore ».

Monsieur Olivier BONVARLET : « il n'y a pas de salarié ».

Monsieur le Maire : « Le Fraistival est fait par des bénévoles ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Oui mais il y a plus ou moins comme là des choses qui vont être... »

Monsieur le Maire : « Attendez Le Fraiztival est fait par des bénévoles »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Oui mais avec l'aide des services »

Monsieur le Maire : « Avant les Services Techniques n'aidaient pas les fêtes ? »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Si mais il y avait quand même des bénévoles »

Monsieur le Maire « Maintenant c'est pareil »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Là il y avait 17 bénévoles qui s'occupaient de cet étang et maintenant vous allez mettre un garde champêtre je suppose ? »

Monsieur le Maire : « Non ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Vous allez embaucher quelqu'un pour mettre là je suppose ? »

Monsieur Olivier BONVARLET : « Il y a déjà quelqu'un »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Oui je sais. C'était une association. Là ce sera aux frais des Violainois ».

Monsieur Frédéric LELONG : « L'association a été dissoute donc... »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Oui je sais ; c'est malheureux. J'ai l'impression que Violaines... »

Monsieur Frédéric LELONG : « Lors de l'assemblée générale, il n'y a pas eu d'autres solutions que cela, d'autre reprise par qui que ce soit ».

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas que Violaines vous savez ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Non mais vous comprenez, il y a un esprit village qui est en train de se perdre. Cela va encore impacter les finances publiques car ce qui était avant fait bénévolement... »

Monsieur le Maire : « Vous savez la commune faisait beaucoup de choses aux étangs et vous en étiez témoins. Les services techniques étaient là-bas pour renforcer les berges et tout cela... »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « heureusement que nous l'avons fait d'ailleurs. Et j'en suis fière. Si l'on avait coulé du béton... »

Monsieur le Maire : « Et nous avons suivi votre démarche d'ailleurs, on l'a fait aussi »

Madame Sophie LECLERC-VOISIN : « Faire du fascinage c'est toujours mieux que de couler des tonnes de béton »

Monsieur le Maire : « On est d'accord et donc les services techniques intervenaient énormément là-bas. Ils intervenaient également pour nettoyer les sanitaires.

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Mais là c'était du gratuit à 200%. Mais là ça va encore être aux frais des violainois une fois de plus.

Madame Christine COULON : « C'est un service qui plait également aux violainois puisqu'il y en a beaucoup qui vont à la pêche. Donc si on le fermait, ils ne seraient pas contents.

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Je n'ai pas dit cela, je n'ai pas dit qu'il fallait fermer »

Monsieur Frédéric LELONG : « Qu'est ce qu'on peut faire d'autre »

Madame Christine COULON : « On est pris par le temps ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Il fallait peut-être anticiper, cela fait un an que l'on parle de cela »

Monsieur le Maire : « Non, non »

Madame Sophie LECLECQ VOISIN : « ça fait un an que l'on était au courant que cela allait fermer ».

Monsieur Frédéric LELONG : « Quand a eu lieu l'Assemblée Générale ? »

Monsieur le Maire : « Au mois de décembre ».

Monsieur Frédéric LELONG : « Au mois de décembre ! On est deux mois plus tard »

Monsieur le Maire : « Et encore on a mis toute l'organisation en place. On a dû travailler avec le percepteur, la sous-préfecture et tout cela. L'assemblée générale a été refaite au mois de février car il n'y a pas eu de vote, ils ont donc dû la refaire. De toute façon l'association a été dissoute ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Il ne faut pas fermer la pêche. Il y a des choses qui ne se disent pas en Conseil Municipal ».

Monsieur le Maire : « Ah bon vous savez des choses qui... Moi aussi je suis malheureux de ça vous savez. Il y a un travail qui a été fait pendant des années et j'en parlais avec Bernard DELPORTE qui a été un ancien président de la pêche et il me le disait. Aujourd'hui, vous le savez pour les bénévoles cela était une contrainte énorme financièrement. Vous savez combien c'est le chiffre d'affaire de la pêche ? »

Monsieur le Maire : « Combien ? »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « A l'heure actuelle, je ne le sais plus, avant je le savais ».

Monsieur le Maire : « Combien à peu près alors? »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Avant je le savais. Je connais suffisamment Pierrot pour savoir combien il a laissé »

Monsieur le Maire : « Et combien alors à peu près ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Il y avait à peu près 50 000€ quand il l'a donné à Nathalie ».

Monsieur le Maire : « Et le chiffre d'affaire de la pêche au global vous le connaissez un petit peu ? »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Qu'est-ce que vous entendez par chiffre d'affaire au global ».

Monsieur le Maire : « Les truites vendues plus le... Donc une contrainte énorme ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Quand les poissons sont morts dernièrement, Nathalie m'avait dit combien cela coûtait. Une perte de plusieurs milliers d'euros ».

Monsieur le Maire : « Donc une contrainte énorme. Du coup, ils ont cette contrainte là et pour eux ce n'est pas évident ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Oui mais ils l'ont fait pendant 40 ans ».

Monsieur le Maire : « Oui mais la pêche à augmenter en puissance. Voilà. De façon très forte. »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « De toute façon, il faut garder cette activité, c'est évident ».

Monsieur Frédéric LELONG : « C'est une évidence ».

Monsieur le Maire : « Moi je n'ai pas d'autre solution que cela. Maintenant vous savez pour les services et nous-même c'est un tracas en plus, des contraintes en plus. Et dans un an, vous allez me dire que la masse salariale a augmenté ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « ça c'est sûr ».

Monsieur le Maire : « Vous voyez ! »

Monsieur Jean-Luc FACHE : « Et il n'y avait personne qui était intéressé pour reprendre cette association ? »

Monsieur Frédéric LELONG : « Non, pourtant il y a eu deux Assemblées Générales ».

Monsieur Jean-Luc FACHE : « Il aurait fallu chercher quelques retraités ».

Monsieur le Maire : « Il y a eu Deux Assemblées Générales, il y a eu 8 voix pour et 7 voix contre. Nous avons demandé aux voix contre si quelqu'un souhaitait reprendre et personne s'est identifié. Responsabilité financière énorme et responsabilité administrative, je peux vous l'assurer, pas simple ».

Madame Chantal PRONNIER : « Oui, il y a les déclarations à faire ».

Monsieur Frédéric LELONG : « C'est beaucoup de travail ».

Monsieur le Maire : « Et moi, fermer l'étang aujourd'hui, je pense que cela serait une mauvaise image et une mauvaise démarche ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « C'est ce que l'on vous dit là »

Monsieur le Maire : « Sachez que la pêche, si elle repart comme elle était, c'est un chiffre d'affaire entre 70 000 € et 80 000 €. Donc la charge du salarié sera couverte ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Faut voir 80 000 € »

Monsieur le Maire : « De chiffre d'affaire »

Madame Sophie Leclerc VOISIN : « ça ne couvre pas »

Madame Chantal PRONNIER : « ça veut pas dire bénéfice ».

Monsieur Olivier BONVARLET : « Il est bien payé ».

Madame Isabelle Traisnel : « Si, si »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « 80 000 € avec les charges »

Madame Chantal PRONNIER : « Il faut y être à temps complet ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « On verra de toute façon »

Monsieur le Maire : « Et cela va même pouvoir peut-être... On verse tous les ans 20 000 € sur le budget « camping » car l'emprunt fait, n'était pas couvert par le fonctionnement du camping. La pêche permettra peut-être, j'en sais rien, de compenser ce déficit annuel. Mais on va faire de la gestion sur ce camping. J'ai quelques choses à demander sur le règlement, les pêcheurs ont demandé une ouverture jusque 20H00, comme avant et 19h00 cela fait tôt. Je propose de maintenir les dates d'ouverture pratiquées jusque lors ».

Monsieur Jean-Luc FACHE ; « Par contre il n'y a pas grand-chose sur la truite »

Monsieur le Maire : « La truite, cela va venir après, nous avons été pris de court vous savez. Nous étudions le bilan financier. La truite ouvre le 30 mars ».

Monsieur Jean-Luc FACHE : « Cela correspond à la date de l'ouverture officielle de la pêche à la truite ! ».

Monsieur le Maire : « Ils ouvraient le 30 mars la pêche à la truite. Le règlement c'est le même pour le blanc et la truite, par contre les tarifs nous les déciderons la prochaine fois pour la truite. Là on va décider des tarifs pour le blanc ».

Monsieur Jean-Jacques GODSENS lie le règlement.

Monsieur Olivier BONVARLET : « Quand on dit que l'étang est fermé à la pêche le mardi cela veut dire qu'il est ouvert à la promenade le mardi ? »

Monsieur le Maire : « Oui il est ouvert à la promenade »

Monsieur Olivier BONVARLET : « Aujourd'hui ce n'est pas le cas ».

Monsieur le Maire : « Si, la grille est toujours ouverte, et ouvert à la promenade »

Monsieur Olivier BONVARLET : « On ferme la nuit ».

Monsieur le Maire : « On ferme jamais la nuit la grille n'était pas fermée ».

Monsieur Olivier BONVARLET : « Et maintenant cela ne va pas être fermé ? »

Monsieur le Maire : « Si, cela va être fermé ».

Monsieur Olivier BONVARLET : « Il faut déterminer s'il est fermé le mardi à la promenade ».

Monsieur le maire « Après il faut voir si on ferme pour l'entretien. C'est à vous de déterminer cela. Le SIVOM nettoie le site le Mardi. On peut le fermer ».

Monsieur Olivier BONVARLET : « Il faut donc indiquer fermé le mardi à la pêche et à la promenade ».

Madame Isabelle VERMUSE : « Il y a des raisons de changer ? ».

Monsieur le Maire « Non ».

Madame Chantal PRONNIER : « Cela peut rester comme c'était. »

Monsieur le Maire : « Donc on reste comme cela était. On fait le même principe ».

Monsieur David SOJKA : « Par contre, dans le règlement, il y a un passage ou l'on parle que l'amorçage dans la limite du raisonnable. Qu'est ce qui est raisonnable ».

Madame Cécile LOKIETEK : « Les pêcheurs en fin de journée vident ce qu'ils ont acheté la journée et la veille en se disant qu'ils ne vont pas rentrer chez eux avec les appâts, du coup ils versent dans l'étang ce qui leur reste. Cela gave les poissons et au-delà de cela, ça se dépose au fond de l'étang et vient donc contribuer à la vase et polluer le fond des étangs ».

Monsieur David SOJKA : « C'est quoi le raisonnable ? Je ne suis pas pêcheur, je viens avec 4 kg, je trouve que cela est raisonnable ».

Monsieur le Maire : « Je pense que l'on va voir avec le garde qui est là aujourd'hui et s'il faut on précisera ».

Adoption à la majorité (5 votes contre)

Monsieur le Maire : « Au niveau des tarifs, il n'est pas possible de faire comme avant. Auparavant il y avait des cartes d'adhérent. Maintenant il n'y a plus d'association, il n'y a donc plus de cotisations d'adhésion. Nous proposons de pratiquer les mêmes tarifs qu'auparavant pour les non-violainois et de baisser la canne pour les violainois. Comme c'est un étang communal cela permettrait peut-être de donner un attrait à l'étang et d'attirer plus de violainois aux étangs ».

Monsieur Olivier BONVARLET : « Avant il y avait la carte, la carte d'adhérent »

Monsieur Pierre CORBUT : « Elle rapportait combien à l'année ? »

Monsieur le Maire : « Il n'y en a plus maintenant ».

Monsieur Olivier BONVARLET : « Ce qui veut dire que les 1 500 pêcheurs fois 5 €, 7 500 € de recettes en moins dans les caisses en fin d'année ».

Monsieur le Maire : « Cela se justifie ».

Monsieur Olivier BONVARLET : « Non mais c'est sur le coût global de l'étang. Il faudrait augmenter les extérieurs ».

Monsieur le Maire : « Oui mais si on augmente les extérieurs, il n'y aura plus la fréquentation sur l'étang. C'était 5€ pour un an. Nous ne pouvons pas avoir de carte, il n'y a plus d'adhésion »

Monsieur Olivier BONVARLET : « Donc globalement tout le monde va payer moins cher ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Après c'est vrai qu'ils vont payer moins cher ».

Monsieur le Maire : « Cela peut augmenter la fréquentation. Nous avons fait un comparatif avec les étangs autre, cela va peut-être créer quelque chose ».

	VIOLAINNOIS		EXTERIEURS	
	Demi-Journée	Journée	Demi-journée	Journée
Au blanc/à la carpe	2€ la canne	3€ la canne	2,50€ la canne	4€ la canne
Carnassier		4€ la canne		5€ la canne
Brochet	4€ la canne		5€ la canne	

Adoption à la majorité (1 vote contre – 4 abstentions)

14. Culture – Convention d'accès des bibliothèques de proximité aux services de la Médiathèque Départementale

Madame Marie-Aurélien WATTELLIER « Le Département rappelle que la lecture publique et l'accès égal de chacun au savoir constituent un enjeu essentiel dans une société démocratique. Dans ce cadre, la bibliothèque municipale est un service public au service des administrés et de la politique culturelle et sociale de la collectivité. Son organisation et son fonctionnement sont déterminés par le Conseil Municipal.

Le plan départemental de la lecture publique, par lequel le Conseil Départemental pose un principe de développement basé sur une solidarité entre bibliothèques réunies au sein d'un réseau départemental, détaille les dispositifs prévus afin de favoriser un fonctionnement en réseau des bibliothèques, ainsi que les conditions minimales à remplir par la commune pour garantir le fonctionnement d'un service public de qualité.

Le dispositif contractuel établi autour du Plan Départemental de Lecture Publique comprend une convention d'adhésion au Plan Départemental de Lecture Publique et mobilise les moyens de sa mise en œuvre. Cette convention (voir projet joint) permet aux collectivités :

- de bénéficier
 - ✓ de conseil et d'ingénierie en matière d'aménagement et d'organisation de bibliothèque de proximité contribuant au développement de la lecture publique,
 - ✓ de la formation initiale et continue de l'équipe salariée,
 - ✓ d'un service de réservation mensuelle,
 - ✓ d'actions d'animation.

En contrepartie la commune s'engage à :

- ✓ identifier des locaux dédiés,
- ✓ établir une amplitude horaire d'ouverture du public de 14h hebdomadaire,
- ✓ définir un budget d'acquisition,
- ✓ mener des actions de professionnalisation,
- ✓ adhérer au réseau lecture publique,
- ✓ établir la gratuité des adhésions,

De plus, dans un souhait d'accessibilité de tous à la lecture publique, la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay-Artois Lys Romane a élaboré et met en œuvre un Schéma

de développement de la lecture publique se traduisant notamment par un soutien technique, la mise en réseau des structures et le soutien financier conditionné à l'aide du département.

La bibliothèque existante, classifiée par le Département en « Point lecture » n'entre malheureusement pas dans ce dispositif dans la mesure où elle ne bénéficie pas de la surface exigée par le Département. Dans l'hypothèse où des travaux pourraient être envisagés, ils posent le problème de la continuité de l'offre de service dont l'utilité n'est plus à démontrer.

Parallèlement, au vu de l'accroissement des effectifs de fréquentation des activités, les activités de loisirs du Mont Soret ont été transférées à l'école Varet. En effet, ce centre ne répond malheureusement plus aux exigences d'accueil des enfants de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Ainsi, la commune envisage le transfert de la Bibliothèque Rue Varet au Centre de loisirs du Mont Soret. Ce transfert permettrait également d'envisager un projet plus global autour de la famille et de la parentalité souhaité par la municipalité et les partenaires. En effet, les locaux permettraient, outre l'accueil de la bibliothèque, la mise en place d'une ludothèque, l'accueil d'animations liées à la parentalité et la « relocalisation » des actions enfants telles que la consultation des nourrissons mise en œuvre par le Département du Pas de Calais (PMI) et les animations du Relais Assistantes Maternelles du Bas Pays. L'ensemble serait rattaché au pôle scolarité jeunesse étendu à l'action culturelle.

Afin d'engager la commune dans ce nouveau projet structurant, des travaux d'aménagement et d'équipement des lieux sont à envisager selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant H.T	Ressources	Montant H.T	Taux
Mobilier	96 176 €	Conseil Départemental	31 493.5€	25%
Numérique		CABBLR	47 240,25	50% après déduction de la subvention du département
Mise en ligne et équipement informatique	6 526 €			
Travaux	23 272 €	Commune de Violaines	47 240,25 €	
Marquage, électricité et transformation du bâtiment...				
Coût Total HT	125 974€	Coût Total HT	125 974 €	

Le Conseil Municipal est invité à :

- ✓ Se prononcer sur l'aménagement de la bibliothèque dans les locaux du Mont Soret,
- ✓ Approuver le plan de financement proposé,
- ✓ A déposer les dossiers de demande de subventions auprès des partenaires financiers (Département, CABBALR, Etc.),

✓ A autoriser Monsieur le Maire à conclure et signer les conventions afférentes à ce projet ».

Monsieur le Maire : « Comme vous le lisez, nous n'avons plus le droit d'utiliser le centre du Mont Soret en centre aéré aujourd'hui car il y a trop d'enfants au centre et donc la Direction de la Cohésion Sociale et de l'Enfance n'accepte plus ».

Madame Marie-Aurélié WATTELLIER : « Il n'y a plus assez de matériel pour accueillir le nombre d'enfants sur les centres ».

Monsieur le Maire : « Du fait que ce centre n'est presque plus utilisé, il est utilisé par le RAM et les anniversaires le samedi après-midi, que la bibliothèque a un budget de fonctionnement très important en chauffage notamment et en organisation, nous avons réfléchi à la transférer là-bas. Nous avons demandé aux services de travailler là-dessus. Aujourd'hui la bibliothèque c'est 210 € d'adhésion soit 70 adultes par an. Ce que nous souhaitons, c'est dynamiser cette bibliothèque, lui apporter des services nouveaux tels que des activités pour les jeunes avec la cuisine et aussi la LEAP puisque la maison de la solidarité et la CAF nous demandent de créer des coins d'accueil de parentalité il y a cette solution-là ».

Madame Marie Aurélié WATTELLIER : « Il y a aussi le CMJ qui a souhaité mettre en place une ludothèque. Cela nous permettrait de gérer sur le même lieu la ludothèque et la bibliothèque ».

Monsieur le Maire : « et aussi d'avoir un souci moindre de stationnement car dans la rue Varet c'est complexe et les personnes auraient plus de facilités. La bibliothèque, son fonctionnement était avec deux personnes, maintenant il n'y a plus qu'une personne. Nous avons augmenté l'amplitude d'ouverture de la bibliothèque et donc on organise les choses pour augmenter la fréquentation. Il y aurait des liseuses, des ordinateurs mis à la disposition des jeunes pour pouvoir faire des travaux de mémoire ou dossier, il y aurait des choses comme cela. Cela permet d'avoir un projet de territoire ».

Madame Marie-Aurélié WATTELLIER : « Et aussi d'avoir un lieu qui permettra d'organiser diverses choses autour du livre et des jeux alors qu'actuellement il n'y a pas de place dans la bibliothèque, ne se serait-ce qu'un atelier conte ».

Monsieur Jean-Pierre LUCAS : « Qu'est-ce que l'on fait avec les autres, la couture, l'informatique, la peinture le samedi ? »

Monsieur le Maire : « La peinture, la couture et le club informatique restent là. Nous n'avons pas pris de décision sur cela. Peut-être que la peinture pourrait aller à la bibliothèque le samedi matin. Le club informatique il y a toute la logistique donc c'est compliqué, donc on va les laisser là. Le CASPJ a fait son assemblée générale, donc on n'a pas parlé de changement ni à la couture. On pourrait transformer l'espace en salle de réunion ».

Madame Chantal PRONNIER : « On pourrait y mettre les restos du cœur ».

Madame Marie Aurélié WATTELLIER : « Il y a plein d'associations qui ont des besoins ».

Monsieur le Maire : « Les coûts estimés sont vraiment approximatifs, c'est pour mettre en place les subventions et puis l'organisation. On passait à côté de subventions telles que la CABBALR, on voudrait voir à avoir ces subventions-là ».

Madame Chantal PRONNIER : « Il faut travailler le dossier ».

Monsieur le Maire « Qui se prononce pour l'aménagement de la bibliothèque dans les locaux du Mont Soret ? »

Madame Chantal PRONNIER : « C'est un peu excentré mais cela peut être bien. Il y a plus de place. Est-ce que les enfants vont encore à la bibliothèque avec les écoles ? »

Madame Marie Aurélie WATTELLIER : « avec les écoles non. Avec les parents ».

Monsieur le Maire : « Ce que nous aimerions c'est que les gens empruntent un livre pour surveiller les enfants au parc de jeux et reportent le livre. On va mettre à disposition des liseuses. Peut-être que même au skate-park, les parents pourront lire dans la cour et puis regarder leurs enfants au skate-park. Il y a un espace qui permet de faire de belles choses là-bas ».

Madame Chantal PRONNIER : « Il pourrait y avoir quelque chose de sympa ».

Madame Marie Aurélie WATTELLIER : « L'objectif c'est cela. Pourquoi pas avoir des chaises longues l'été pour pouvoir s'installer tranquillement, mettre dans la bibliothèque des fauteuils car là il n'y a pas la place de le faire. Pouvoir prendre un livre, s'arrêter, pouvoir commencer à le lire ; avoir une autre vision de la bibliothèque... »

Monsieur le Maire : « et le LEAP c'est quelque chose de très important pour la parentalité, c'est vraiment un nouveau service que l'on peut proposer à la population. Ce LEAP, on reçoit Madame GREBERT demain, est voulu par la CAF et financé par elle. Cela permet d'optimiser les locaux et d'organiser de nouveaux services envers les familles. Je pense que cela peut être un bel enjeu et que si l'on arrive à mettre l'organisation en place, on pourrait peut-être augmenter assez fortement la fréquentation ».

Monsieur Jean-Luc FACHE : « Et la CAF ne subventionne pas ce genre de chose puisqu'ils sont demandeur ? »

Monsieur le Maire : « Ils financent le LEAP la parentalité ils font des actions, ils nous amènent des intervenants, des travailleurs sociaux et tout cela. Ils font beaucoup de démarches comme cela pour que les familles puissent répondre aux droits et obligations des citoyens ».

Monsieur Jean-Luc FACHE : « Ils n'entrent pas en compte dans l'aménagement des locaux »

Monsieur le Maire : « Non. Qui est contre l'aménagement de la bibliothèque au Mont Soret ? »

Monsieur Olivier BONVARLET : « Moi, car c'est trop beau pour être un centre de loisirs ; Il y a tout à côté les terrains, le skate-park, l'aire de jeux, et pour moi il était plus judicieux d'agrandir le Mont Soret pour que les enfants ne soient pas dans le même univers de l'école même pendant les vacances. Donc moi déménager la bibliothèque je suis pour, mais la mettre là-bas je suis contre. C'est dommage car pour moi le lieu est hyper bien adapté pour les centres aérés ».

Monsieur le Maire : « Mais ce sera un projet futur ».

Monsieur Olivier BONVARLET : « Non Non car ça coûte 100 000 €, il ne faut pas dire on déménage pour trois ans ».

Monsieur le Maire : « Non le centre aéré ce sera un projet futur. On doit sortir les enfants de l'école pendant les vacances ça c'est sûr et il faut travailler sur un projet futur. Et je pense que cela peut apporter une cohésion de territoire là-bas. Vous savez depuis que l'on a travaillé sur nos dossiers, on a travaillé sur une cohésion de territoire telle que l'école primaire, la garderie, la crèche l'école maternelle et cette salle de polyvalente qui sert aussi de salle de motricité. Et

je pense que là-bas il faut avoir une cohésion de territoire et que si l'on arrive à avoir une cohésion de territoire, en mariant plusieurs projets on peut avoir des financements qui peuvent être intéressants sur l'organisation de l'accueil de la jeunesse pendant les vacances. Il y a des choses à écrire ».

Monsieur Olivier BONVARLET : « Mais là rapidement on aurait pu garder le centre aéré ».

Monsieur le Maire : « Je ne pouvais pas l'agrandir en claquant des doigts ».

Monsieur Olivier BONVARLET : « On aurait pu l'agrandir ».

Monsieur le Maire : « Mais cela aurait coûté beaucoup plus d'argent Olivier ».

Monsieur Olivier BONVARLET : « C'est un investissement. C'est un choix. Là on fait le choix d'avoir les enfants dans les écoles pendant 4 ou 5 ans ».

Monsieur le Maire : « Non pas 4/5 ans. »

Madame Chantal PRONNIER : « Les enfants ont toujours l'impression d'être à l'école, c'est dommage ».

Monsieur le Maire : « Après l'école est un lieu d'accueil, d'accord ».

Monsieur Olivier BONVARLET : « Nous en tant que particulier être en vacances chez soi ce n'est pas pareil qu'être en vacances à l'extérieur. Et être au centre aéré à l'école, le lieu où on est toute l'année, et être au centre aéré à l'extérieur c'est aussi différent ».

Madame Christine COULON : « Moi j'ai toujours été au centre aéré à l'école, je faisais la différence entre le centre aéré et l'école, ce n'est pas les mêmes activités ».

Monsieur le Maire : J'ai besoin d'un établissement pour la déclaration d'accueil des enfants pour le centre aéré. L'école est le lieu où je déclare l'accueil des centres aérés. Après aux animateurs et aux services, et on en a parlé avec eux, d'aller occuper l'arborétum, l'espace des étangs, l'aire de jeux. Ils peuvent aller comme ils veulent à l'extérieur, et qu'ils profitent car moi je suis allé au centre quand j'étais gamin, on faisait des jeux de pistes. Je les ai rencontrés hier, je leur ai dit : faites des nichoirs pour mettre dans tous les arbres des nids à insectes. Je veux que les enfants profitent de cet environnement là parce que c'est important de connaître les différentes structures de la commune. Moi je m'engage à monter un projet mais qu'il soit cohérent et qu'il apporte quelque chose de bien pour les années futures ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Moi je rejoins totalement Monsieur BONVARLET, il y a une continuité de lieu pas de rupture pour l'enfant ».

Monsieur le Maire : « Mais vous voyez quand on parle d'anticipation, quand on a fait le lotissement, je pense que le Mont Soret aurait dû être estimé en fonction du lotissement qui allait être fait ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Non, mais à l'époque il y avait aussi des projets. Ce n'est pas parce qu'il n'y avait pas de projet. Il ne faut pas croire que l'on ne prévoyait rien ».

Monsieur le Maire : « Non mais je n'ai pas dit cela »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Mais si, c'est ce que vous êtes en train de dire »

Monsieur le Maire : « Je n'ai pas dit cela ! »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « si vous avez dit qu'il n'y avait pas de timing »

Monsieur le Maire : « Je n'ai pas dit cela, j'ai dit sur le lotissement il aurait fallu anticiper. Le Mont Soret a été inauguré en 2013, et vous avez signé le lotissement en 2012-2013. Malheureusement le Mont Soret n'a pas été dimensionné en fonction du lotissement ».

Monsieur Frédéric LLELONG : « Voilà »

Monsieur le Maire : « Mais je n'ai pas parlé de timing ni rien du tout. Au contraire, il aurait peut-être fallu en sachant qu'il arrivait un afflux de population importante, il aurait peut-être fallu dire... »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Il y avait des choses de prévues. Bon enfin toujours est-il que moi je rejoins Monsieur BONVARLET ».

Monsieur le Maire : « Moi j'en ai parlé avec Olivier, je suis d'accord avec lui mais je n'ai pas le choix. Encore une fois, vous savez ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Et c'est à faire obligatoirement rapidement ? »

Monsieur le Maire : « Sinon je ne peux pas accueillir les centres cet été. Je suis obligé de faire les centres dans l'école. Je ne peux pas faire autrement ».

Madame Chantal PRONNIER : « On peut y réfléchir pour la suite ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Sans engager de l'argent sur un projet qui va être provisoire ».

Madame Marie Aurélie WATTELLIER : « Ce n'est pas un projet provisoire ».

Monsieur Frédéric LELONG : « Ce n'est pas un projet provisoire, c'est l'accueil des enfants dans l'école qui est provisoire ».

Madame Marie Aurélie WATTELLIER : « Non l'accueil de la bibliothèque au Mont Soret n'est pas un projet provisoire ».

Monsieur le Maire : « Et l'accueil du centre aéré ».

Madame Marie Aurélie WATTELLIER : « C'est un autre projet ».

Monsieur le Maire : « Il se travaille autrement ».

Monsieur Jean-Luc FACHE : « Et il n'est pas possible de le scinder par âge ? »

Madame Marie Aurélie WATTELLIER : « C'est compliqué pour les familles si on scinde par âge car si l'on a deux enfants de 4-5 ans d'écart, on commence d'un côté pour finir de l'autre »

Monsieur le Maire : « On fait comme l'école maternelle pendant une année ! »

Marie Aurélie WATTELLIER : « on l'a subi mais on l'a fait. »

Monsieur le Maire : « Et aujourd'hui si on différencie les pôles, il faut de l'encadrement en plus. C'est une masse salariale en plus et du transport ».

Adoption à la majorité (5 votes contre 1 abstention)

15. Culture – Convention d'animation Droit de Cité

Monsieur Jean-Jacques GODSENS : « L'association Droit de Cité agit depuis plus de 20 ans dans la coopération culturelle sur le Bassin Minier du Pas-de-Calais. En lien avec plus de 25 villes, des associations locales et des comités d'habitants, Droit de Cité a pour vocation de soutenir et de développer des événements autour de la musique, de la lecture et du jeune public et des arts de la rue en mutualisant les moyens humains, techniques et financiers des acteurs culturels engagés dans les projets.

Elle accompagne les initiatives populaires pour inventer une Culture ouverte à tous.

Dans le cadre de son action de développement d'actions culturelles intercommunales appelée « Enchanteurs 2019 », un Concert de « Tété » est envisagé salle Jean Moulin le 23 Mars.

Pour cela, la commune s'engage à mettre à disposition de l'intervenant les locaux, répondant aux normes de sécurité, ainsi que les conditions matérielles nécessaires au bon déroulement de l'action (Installation de scène, raccord électrique pour l'alimentation de l'éclairage, l'installation des loges, distribution et affichage de la promotion du concert, mise à disposition de personnels, aménagement d'un lieu pour les repas).

Le coût de cette animation s'élève à 15 438 €. Compte tenu que la part prise en charge par Droit de Cité via le Conseil Régional, le Département du Pas-de-Calais, la Communauté d'Agglomération, les fonds propres ainsi qu'une part de recette de billetterie s'élevant à 7 438 €, la participation de la commune s'élève à 8 000 € de laquelle il convient de déduire une part de billetterie de 2 000 € soit un reste à charge de 6 000 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- ✓ Accepter la convention à intervenir avec Droit de Cité,
- ✓ Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention,
- ✓ Accepter le paiement de la cote part de la ville qui s'élève à 6 000 € ».

Monsieur le Maire : « Avez-vous des questions ? »

Monsieur Jean-Luc FACHE : « Cette participation figure sur le budget des fêtes ? »

Monsieur le Maire : « Non c'est culturel. »

Monsieur Jean-Luc FACHE : « il y a un budget à part ? »

Monsieur le Maire : « c'est un budget culturel depuis quelques années on a mis la SMOB. On a fait aussi depuis quelques années on a fait conteurs en campagne, la constellation imaginaire. On essaye d'apporter de la culture parce qu'aujourd'hui »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « alors c'est un budget à part »

Monsieur le Maire : « Non c'est une ligne dans le budget de la commune. Parce que dans le budget vous avez différentes lignes ; C'est une politique culturelle. Donc nous faisons partie du festival des enchanteurs ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « C'est bien de la culture ».

Monsieur le Maire : « Depuis plusieurs années on a mis cela en place et on est content. Sachez que l'an dernier à la SMOB il y a une forte fréquentation, c'était plein tous les soirs et aussi sur

la constellation imaginaire nous avons eu 300 à 400 personnes sur la place du parking rue des Chênes. C'était quelque chose de très bien ».

Madame Marie-Aurélien WATTELLIER : « On prévoit un nouveau spectacle culturel au mois de novembre ».

Monsieur le Maire : « C'est la culture près de chez soi et à moindre coût aussi. Une place de concert c'est 30 à 42 € ».

Adoption à l'unanimité

16. Commande Publique – SIVOM DE L'ARTOIS – Rapport d'activité 2017 (doc joint)

Monsieur Alain DELANNOY : « Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport annuel d'activité doit être adressé chaque année au Maire de chaque commune membre de l'EPCI. Ce rapport retrace l'activité de l'EPCI et l'utilisation des crédits engagés par lui dans chaque commune accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Ce rapport est présenté par le Maire au Conseil Municipal.

Le SIVOM de l'Artois a fait parvenir le 21 décembre 2018 son rapport d'activité pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de la présentation du rapport annuel d'activité du SIVOM de l'Artois pour l'année 2017 ».

Monsieur le Maire : « Nous avons eu le compte administratif de 2016. Le SIVOM est un outil important pour les communes. Nous avons demandé la baisse de la participation à hauteur de 15 000 € car le SIVOM n'entretenait plus les zones d'activités. Cela a permis de faire baisser la part imposable sur les taxes locales. Nous nous sommes retirés de la compétence balayage de voies car lors de consultation nous avons sollicité trois devis et un travail a été fait par Monsieur CAPET. Nous avons eu une proposition à 19,50 € le Km de voie alors, que le SIVOM proposait 23,50 €. Depuis la commune est balayée par « Les cantonniers privés », une entreprise d'insertion dont la balayeuse fonctionne. Vous savez, j'ai suivi à plusieurs reprises les entreprises. Nous avons un contrat à 5km/h et je peux vous assurer que quelquefois nous payons à tort. Ce que je demande dans les structures extra-communales, et je leur dit, vous gérez de l'argent public, soyez conscients de certaines choses, et surtout lorsque l'on perd des compétences il faut contrôler la masse salariale. Donc quand vous perdez des compétences et que vous augmentez la masse salariale, il y a des incohérences. Lisez bien le rapport ».

Madame Sophie LECLECQ VOISIN : « Oui j'ai vu, il y a des compétences qui sont de l'armée mexicaine ».

Monsieur le Maire : « C'est bien de le dénoncer Madame VOISIN. Je peste bien souvent tout seul ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Dans les collectivités territoriales, il y a du gras à enlever ».

Monsieur le Maire : « Je ne me permettrai pas d'utiliser ces termes-là ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Il faut appeler un chat un chat. »

Monsieur le Maire : « Ce que je veux dire c'est que lorsque l'on perd des compétences, on ne peut pas avoir une augmentation importante de la masse salariale. Il faut être cohérent. Ce qu'il faut aussi c'est que si l'on finance avec la contribution de la commune et les impôts des violainois, il faut une gestion très importante et rigoureuse. Nous avons travaillé sur une démarche de balayage, nous gagnons 4 €/Km. Il y a 33 km de balayage sur la commune. Cette démarche est importante. En parallèle, les techniciens ne sont pas toujours responsables de ce qui se passe. Ce sont aussi les élus qui créent la masse salariale et les choses, surtout il faut être vigilant ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « C'est du clientélisme ».

Monsieur le Maire : « Cela n'engage que vous, je ne peux pas le dire. Je ne juge pas et je ne me le permettrais pas. Encore une fois les techniciens ne sont pas responsables d'une politique et d'une gestion donnée. Ce sont les élus qui doivent le mettre en place il peut y avoir des divergences. Mais quand on utilise l'impôt, il faut être rigoureux et respecter les engagements que l'on s'est donné auprès des électeurs ».

Prise acte à l'unanimité

17. Commande Publique - CLECT : Evaluation des charges transférées des conservatoires de Béthune et Bruay la Buisserie et l'équipement aquatique de Lillers

Monsieur Frédéric LELONG : « La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a été créée au sein de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane par délibération 2017-CC 021 du Conseil Communautaire du 21 janvier 2017.

Lors de sa réunion du 30 novembre 2018, cette commission a évalué le montant des charges relatives aux conservatoires de Béthune et Bruay la Buisserie transférés à l'Agglomération à compter du 1^{er} septembre 2017 et de l'équipement aquatique de Lillers transféré à compter du 1^{er} avril 2018.

Les conclusions de cette évaluation sont reprises dans le rapport joint à la présente note.

Ce rapport est soumis à l'approbation des Conseils Municipaux dans les Conditions prévues au premier alinéa du II de l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dans le délai de trois mois à compter de sa transmission ».

Monsieur le Maire : « Vous avez eu le rapport, vous l'avez analysé ? Violaines est impacté par le transfert de la zone d'activité. La compétence PLU est transférée du SIVOM à l'agglomération. Derrière cela, la compétence eau potable qui m'inquiète et je le rappelle je serai intransigeant sur les augmentations du prix de l'eau. Ce transfert eau potable doit être en phase avec ce que les concitoyens attendent. Je sais que l'eau est un élément important pour tout le monde mais il doit être aussi vecteur de cohésion et d'intérêt général. Donc sur les charges et cette démarches de récupérer des compétences en plus, il faut que chaque acteur politique joue son rôle mais respecte le concitoyen dans cette démarche-là. Je serai très vigilant la dessus, je l'ai dit au SIADEBP et au Président Wacheux lors des réunions de préparation de transfert. Avez-vous des questions ? »

Monsieur Jean-Luc FACHE : « Ces transferts sont conséquents. »

Monsieur le Maire : « Sachez aussi que l'Etat devient très rigoureux dans la gestion des budgets de fonctionnement des agglomérations. Il a été dit que cette année l'inflation serait de 1,8% et qu'il y aurait des conventions de signées avec l'Etat pour que les budgets fonctionnement n'augmentent pas plus que de 1,4%. Ils sont très contraints sur cela ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Ils ont raison ».

Monsieur le Maire : « Ce qui est malheureux, vous savez j'étais à l'agglomération contre l'augmentation des impôts, il n'y avait que 21 sur 165 délégués à voter contre, et au budget l'an dernier j'avais demandé une baisse des impôts et j'étais seul à voter contre le budget. C'est malheureux car tous ceux qui ont voté pour les augmentations d'impôts sont rentrés dans leur commune en disant que c'était l'agglomération qui augmentait les impôts, c'est scandaleux. Lorsque l'on parle dignité, de respect politique et de comportement, quelquefois cela me fait suer. Mais ce sont les structures extra-communales. Mais je l'ai redis aussi... »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « C'est aussi pour cela qu'il y a un ras le bol national de ces strates et ces comités théorétiques qui ne servent à rien. Il faut les supprimer ».

Approbation à l'unanimité

18. Intercommunalité - Approbation de l'attribution de compensation définitive 2018

Madame Isabelle VERMUSE : « Suite aux transferts de compétence eaux pluviales urbaines à la Communauté d'Agglomération intervenue au 1^{er} janvier 2017, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a évalué, dans son rapport du 6 février 2018, les montants nets des charges liées à ces transferts.

Ce rapport a été approuvé à la majorité qualifiée par les Conseils Municipaux, le Conseil Communautaire a donc arrêté par délibération du 12 décembre 2018 les montants définitifs des attributions de compensations 2018.

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts il revient désormais au Conseil Municipal de chaque commune intéressée de se prononcer sur le montant de l'attribution de compensations définitives 2018 résultant des compétences transférées ».

Monsieur le Maire : « Nous avons un montant de 1 762 395 € en 2017, nous aurons un montant de 1 746 684 € soit une diminution de 15 711 €. Cela porte sur la compétence eau pluviale. Avez-vous des questions ? »

Approbation à l'unanimité

Monsieur le Maire : « Sachez que sur le courant Hardouin nous payions un syndicat de 27 000 € je vais le redire, mais je le répète, nous avons demandé la dissolution du syndicat, il a eu lieu. Le courant Hardouin doit être pris en charge par l'agglomération, mais il y a une bagarre entre le syndicat et l'agglomération. Donc nous avons fait nettoyer les fossés car le courant Hardouin vide Violaines. Je ne peux pas attendre trop longtemps car si on est inondé il me sera reproché que le courant Hardouin n'a pas été nettoyé ».

Monsieur Jean-Luc FACHE : « Ce n'est plus de notre compétence ».

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas de notre compétence mais quelques fois, quand ça n'avance pas j'y vais. On ne va pas attendre ».

Monsieur Jean-Luc FACHE : « La dernière fois j'ai dit de leur envoyer la facture ».

Monsieur le Maire : « Mais ils ne la payeront pas car ils sont en train de batailler entre l'agglomération et le SIAAAH. Le Sous-Préfet doit dissoudre complètement mais il y a les avoirs et tout le bilan à faire ».

19. Politique de la Ville - Programme Local de l'Habitat

Madame Marie Thérèse PAQUET : « Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane a décidé lors de sa réunion du 8 février 2017 d'élaborer à l'échelle des 100 communes son Programme Local de l'Habitat.

Ce Programme Local de l'Habitat couvre la période 2019-2025 et a pour ambition :

- ✓ De développer une offre de logement permettant de maintenir la population voire de retrouver une légère croissance démographique,
- ✓ De diversifier l'offre de logements afin de répondre à tous les besoins et d'améliorer la qualité du parc,
- ✓ De lutter contre l'habitat indigne et d'être logé dans des conditions décentes,
- ✓ Et enfin de permettre l'accès au logement pour les publics les plus fragiles.

Le projet de Programme Local de l'Habitat a été arrêté par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 12 décembre 2018.

Conformément aux dispositions de l'article L 302-2 du Code de la Construction et de l'Habitation, ce projet est soumis pour avis aux Conseils Municipaux qui doivent se prononcer dans le délai de deux mois.

Le projet de Programme Local de l'Habitat nous est parvenu le 28 décembre 2018.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce projet avant que le Conseil Communautaire ne se prononce définitivement sur ce projet et sur les observations qui pourraient être formulées (Voir document joint) ».

Monsieur le Maire : « Il s'agit du Programme Local de l'Habitat 2019-2025 : (Diffusion du Powerpoint) »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Il n'est pas possible d'avoir une synthèse pour Violaines ? »

Madame Laurence MARBACH : « Le PLH n'aborde quasiment pas les villes, il aborde le territoire ».

Monsieur le Maire : « S'il y avait une chose importante à demander dans le cadre du grand débat national, c'est que deux personnes qui gagnent le SMIC puissent être propriétaires en fin de carrière professionnelle. Cela est quelque chose d'important. Et essayer de créer les outils pour cela. L'Etat et l'agglomération devrait être précurseur dans la démarche ».

Monsieur Jean-Luc FACHE : « Quel est le nombre de logement locatif déficitaire sur la commune ? »

Monsieur le Maire : « Pour le moment on était à 38, c'est le béguinage qui va renforcer le nombre de logement locatif »

Monsieur Jean-Luc FACHE : « Au plus on fait de logement individuel, au plus on doit de logement locatif ».

Monsieur le Maire : « Nous avons aussi des logements dans la Cité de la Gare qui sont vacants et pas loués. Un travail est mené avec Maisons et Cités pour que ces logements soient totalement rénovés. Il y a neufs logements Cité de la Gare donc 5 vacants.

Ce qui est intolérant en France c'est que nos personnes handicapées de plus de 60 ans se retrouvent en MAPAD. Et ceux qui ont des enfants handicapés dans le Nord – Pas-de-Calais mettent leurs enfants en Belgique. On paye l'impôt pour la Belgique, on crée de la main d'œuvre belge. Ce qui serait bien c'est que l'on crée des structures dans le Nord – Pas-de-Calais pour que les enfants handicapés restent sur le territoire et aussi que l'on puisse employer les personnes qui s'en occupent et créer des structures et l'impôt serait directement reversé à ces structures. Je me bats là-dessus. On avait rencontré « La vie Active » pour monter un projet avec le béguinage dans ce sens-là, malheureusement il y beaucoup d'acteurs qui ne sont pas intéressés par la démarche. Nous avons de plus en plus de personnes de plus de 60 ans handicapées qui se retrouvent dans les maisons de retraite et cela est intolérable ce n'est pas le lieu adapté pour elles ».

Madame Chantal PRONNIER : « Et qui sont très chères. »

Monsieur le Maire : « Beaucoup d'acteurs travaillent sur le mal logement dans le secteur privé et les vendeurs de sommeil. Des permis de louer sont instaurés dans beaucoup de grandes villes.

Sur Violaines nous avons beaucoup de demandes de logement. C'est la date d'inscription qui compte parce que c'est la démarche. Le secteur est tendu »

Madame Chantal PRONNIER : « Et qui est à renouveler tous les ans. »

Monsieur le Maire : « Oui la demande est à renouveler tous les ans. Il y a des surloyers pour les ménages plus aisés. En ce qui concerne l'accueil des Gens du Voyages, la commune n'est pas concernée car sa population est inférieure à 5000 habitants. C'est aux politiques qui votent à l'Assemblée Nationale le Schéma Départemental de créer les accueils et pas à la population qui n'a rien à voir avec cela de subir.

L'agglomération accompagne les communes car elle finance le logement social, les communes accompagnent également le logement social puisqu'elles cautionnent les prêts. »

Madame Sophie LELECQ VOISIN : « Je suis contre »

Monsieur le Maire : « Pourquoi vous êtes contre ? »

Madame Sophie LECLERCQ VOISIN : « Je vous le dirais après dans le cadre de ma question orale. Je peux en parler maintenant si vous voulez. Je vais anticiper ma question orale. Pour l'accueil des Gens du Voyage, c'est prévu, si je ne m'abuse, de créer les deux aires manquantes une à Douvrin... »

Monsieur le Maire : « Une à Douvrin, une à Hersin Coupigny ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « il y aurait donc une zone d'accueil à Douvrin, une à La Bassée. »

Monsieur le Maire : « Oui il y en a une de sept places qui doit arriver à La Bassée. »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Ce n'est pas prévu un peu plus ? »

Monsieur le Maire : « Encore une fois c'est... »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Mais en plus ce n'est pas vous c'est la MEL. »

Monsieur le Maire : « Non mais je connais très bien. Ce n'est pas la MEL vous savez. J'ai eu le directeur de Cabinet de Monsieur CASTELAIN, et il est prêt à me recevoir. J'ai déposé un argumentaire de 8 pages monté avec Laurence et les services. Ce projet de mettre en place une aire de 200 places est une incohérence. Ce n'est pas possible, la zone est inondable et j'ai apporté les preuves au commissaire enquêteur. Une lagune est prévue à proximité à l'avenir, l'agriculteur concerné a déjà été concerné par le retrait de 30% de ses terres. Je ne vais pas parler sur La Bassée car il y a des enjeux politiques et je ne m'occupe pas de la politique des autres communes et j'aimerais bien que beaucoup d'autres fassent la même chose. Mais ce qu'il faut savoir, c'est que ce terrain était proposé pour dire personne ne l'acceptera et n'en veut, et je n'ai pas la possibilité de mettre le camp de gens du voyage. Normalement à La Bassée c'est 7 caravanes qu'il doit y avoir et pas plus ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Enfin normalement ! »

Monsieur le Maire : « Non. C'est le Schéma Département qui définit le nombre de place en fonction de la population ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Vous êtes bien allé à La Bassée voir le projet. Cela paraît complétement incohérent. Ne pourrions nous faire une action ? Lorgies a fait une pétition. »

Monsieur le Maire : « Aujourd'hui la pétition, elle ne sert à rien. Ce qu'il faut porter, c'est un argumentaire au commissaire enquêteur pour qu'il refuse le projet ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Oui bien-sûr. L'argumentaire, vous l'avez fait mais je pense que nous pourrions faire quelque chose aussi ».

Monsieur le Maire : « Il faut faire des pétitions qui servent à quelque chose vous savez ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Je le sais. S'il n'y a pas d'autoroute, c'est bien aussi parce que j'ai fait passer des pétitions et qu'il y a des milliers de signatures ».

Monsieur le Maire : « J'étais là, j'étais avec vous ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Il faut rappeler les choses, nous n'avons pas fait que de mauvaises choses non plus. Le projet de déchetterie, j'ai été marcher sur les chemins de halage et j'ai vu que l'aménagement des chemins est en cours, c'est très bien, mais s'ils font une déchetterie ça paraît complètement absurde... »

Monsieur le Maire : « Mais la déchetterie vous l'avez acté avant. Elle était devant chez Monsieur DEVRIEDT. »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Là C'est pareil. »

Monsieur le Maire : « Je vous assure la commune avait acté la déchetterie devant chez Monsieur DEVRIEDT »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Donc il y aura bien une déchetterie. »

Monsieur le Maire : « Pas pour l'instant, il n'y a pas de négociation. »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « C'est ce que je voulais savoir. Autrement cela était complètement incohérent. On fait de l'environnemental, de beaux chemins et on aurait vue sur la déchetterie »

Monsieur le Maire : « Mais vous savez, s'il n'y a pas de déchetterie, on trouve tout dans les communes. D'ailleurs vous le dites qu'au niveau environnemental il faut intervenir car il y dans la commune beaucoup de décharges. Vous savez à chaque fois que l'on est prévenu, les services interviennent le jour même. Je suis allé faire toutes les poubelles dans la commune qui étaient déposées de façon aléatoire. J'ai retrouvé des éléments qui ont permis de retrouver et poursuivre les personnes ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « C'est bien. Vous avez un pouvoir de police. »

Monsieur le Maire : « Un pouvoir de police jusqu'à un certain point. J'ai failli me faire frapper par un gars qui déposait des détritux sur la commune ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Je dis que l'on ne peut pas faire des chemins de halage pour justement le tourisme avec une déchetterie à côté. Cela paraît incongru. »

Monsieur le Maire : « Une déchetterie est importante pour un territoire. »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « oui mais que l'on mette une déchetterie à un endroit approprié ? Pas sur un canal qui pourrait devenir un enjeu économique touristique. »

Monsieur le Maire : « Je suis allé à toutes les réunions sur le développement du tourisme fluvial et fluvestre. Au départ, Violaines n'était pas dans la démarche car seul le canal était concerné. Aujourd'hui, et vous pouvez le voir sur les réseaux sociaux j'ai demandé à ce que l'on puisse avoir un chemin qui relie le canal et Violaines sans passer par la RD car elle est dangereuse c'est parce que je bats ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Oui j'y suis allée voir dimanche. Le sentier que nous avons aménagé... »

Monsieur le Maire : « Vous savez la déchetterie cela n'a rien à voir avec le PLH. C'est un autre problème ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « C'est simplement que nous avons une question orale là-dessus ».

Monsieur le Maire : « Pour les gens du voyage, on a écrit un argumentaire, on a travaillé là-dessus. Nous l'avons déposé et j'ai rencontré le commissaire enquêteur. Nous avons une démarche avec Lorgies, nous travaillons ensemble. Nous rencontrons encore mardi d'autres personnes. J'ai eu le cabinet du président de la MEL et j'ai demandé à être reçu et je vais avoir un rendez-vous avec lui parce que je n'accepte pas, et ça c'est tous les politiques qui sont responsables dans ce système-là. La loi Besson a été votée à l'Assemblée Nationale par plusieurs couleurs politiques. Ces gens-là ont des mandats dans les communes et les agglomérations. Quand il s'agit de mettre en place cette politique ils n'ont pas le courage de la mettre en place et ensuite se sont toutes les populations qui subissent car il y a des occupations illicites. A un moment il faut arrêter. On est dans le même principe quand on va voter à l'Assemblée Nationale et que l'on représente, des partis politiques ont fait dans ce sens-là. La loi Besson a été votée par plusieurs partis politiques. Si ces élus-là ne respectent pas leur engagement politique au niveau national dans leur territoire cela veut dire que l'Assemblée Nationale ne sert pas à grand-chose. »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Et oui. »

Monsieur le Maire : « Et ils sont responsables de cette situation-là. Et je le dit et je l'ai répété au Sous-Préfet et cela m'a valu une convocation au Préfet car j'avais appelé directement le Ministère de l'Intérieur, je n'accepte pas que l'on puisse occuper de façon illicite un territoire qui n'a pas compétence de. Quand on est un territoire de plus de 5 000 habitants et que l'on a la compétence, que l'on bénéficie des financements des territoires de plus de 5 000 habitants, c'est à eux de gérer leur problème. Donc les partis, les hommes politiques, c'est ce que j'ai dit à l'agglomération lors du vote du PLH, vous mettez en place au niveau national des politiques et lorsque que vous rentrez dans vos territoires vous dites que vous n'êtes pas responsables et que vous ne voulez pas les mettre en place. A un moment donné c'est de la malhonnêteté intellectuelle et politique, et là je les renvoie tous dans les cordes car ils sont tous pareils. Et moi je suis bien fier de ne pas faire partie d'un parti politique. Et c'est le concitoyen qui paye car la charge est énorme. »

Approbation à la majorité (5 votes contres)

20. Aide Sociale – Avenant au Contrat Enfance et Jeunesse 2016-2019

Madame Isabelle TRAISNEL : « Le Contrat « Enfance et Jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en poursuivant les objectifs généraux suivants :

- ✓ favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :
- ✓ une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrites au sein de la présente convention ;
- ✓ la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
- ✓ la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions ;
- ✓ une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.
- ✓ rechercher l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Le contrat enfance jeunesse actuel a été contracté entre la CAF du Pas-de-Calais et la ville de Violaines pour la période 2016-2019.

La commune envisage pour l'année 2019 de nouveaux projets pour l'enfance et la parentalité. Ainsi, de nouveaux axes de développement sont identifiés comme suit :

- ✓ la création d'une ludothèque afin de favoriser les échanges et les rencontres par l'intermédiaire du jeu,
- ✓ la création d'un Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP), co-piloté par la CAF et mis en œuvre par leurs professionnels formés à l'écoute et présents pour assurer l'accueil des familles. Les LEAP ont pour objectif de participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par un échange avec d'autres parents ou avec des professionnels. Ils sont ouverts aux enfants âgés de moins de six ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte familial pour participer à des temps

conviviaux de jeux et d'échanges. La fréquentation de ce lieu d'accueil enfants-parents est basée sur le volontariat et le respect de l'anonymat ou la confidentialité.

- ✓ L'élargissement de l'accueil des enfants au sein de la crèche « Tipi des petits ». La crèche dispose d'une capacité d'accueil de 12 places. Actuellement, une liste d'attente est établie. Au regard de l'extension de l'offre à venir en matière d'habitat, il est proposé d'étendre la capacité d'accueil de la crèche à 17 places en 2019.

Le Conseil Municipal est invité à adopter l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse et autoriser M le Maire à signer la convention correspondante ».

Monsieur le Maire : « C'est pour créer la ludothèque, le lieu de parentalité et l'élargissement de la crèche à 17 places. Nous avons une forte demande sur la crèche et donc c'est pour augmenter la capacité d'accueil. Cela va décliner le contrat enfance jeunesse, les subventions de la CAF et donc c'est pour m'autoriser à signer un avenant au contrat enfance jeunesse ».

Monsieur Olivier BONVARLET : « Ensuite il y a encore la possibilité d'augmenter ou c'est fini. »

Monsieur le Maire : « La PMI a dit que c'était le maximum. »

Madame Marie Aurélie WATTELLIER : « Nous leur avons demandé quel était le maximum pour éviter à avoir à augmenter à chaque fois. »

Monsieur le Maire : « On est content car au départ le prestataire nous demandait d'ouvrir une micro crèche et j'avais insisté pour que ce soit une crèche car on l'avait écrit partout. Donc on a insisté et pour finir ça a fonctionné dès le début et donc grâce à cela, ça permet d'apporter un nouveau service à la population. Avez-vous des questions ? »

Madame Chantal PRONNIER : « Pour les écoles c'est bien. »

Monsieur le Maire : « Oui c'est bien, on avait avant 28 enfants qui quittaient Violaines tous les jours. »

Approbation à l'unanimité

21. Aide Sociale - Insertion professionnelle - Jobs de Printemps et d'été 2019

Madame Isabelle LOGEZ : « La commune de Violaines offre ponctuellement aux jeunes des emplois dans les services municipaux afin de leur permettre d'acquérir une première expérience professionnelle, pendant les périodes de printemps et d'été. Ces opérations dénommées « jobs de printemps et jobs d'été » s'étendront respectivement cette année sur les périodes des vacances de printemps et d'été 2019 sur la période s'écoulant du 1^{er} mai au 30 septembre. Il s'agit de proposer une semaine de travail (35h) aux jeunes résidant la commune de Violaines et âgés de 18 à 21 ans révolus.

Il est proposé d'ouvrir au maximum 20 postes pour la période de printemps et 80 postes pour la période estivale en qualité d'agent des services techniques ou administratifs non-titulaire.

Une attention particulière sera portée aux demandes émanant de personnes en situation de handicap au regard des difficultés particulières d'accès à l'emploi que rencontre ce public. Une période de 2 semaines de travail pourra être proposée sur des postes adaptés selon les conditions d'accès qui auront été préalablement étudiées avec le demandeur.

Ces agents seront rémunérés sur la base des indices correspondant à l'échelon 1 de l'échelle 1. Ces emplois ne pourront être cumulés entre-eux, ni avec ceux liés à l'animation des accueils de loisirs sans hébergement ».

Monsieur le Maire : « C'est les Jobs d'été. On reconduit les actions. Et les jobs d'été nous aident dans la démarche ».

Monsieur Frédéric LELONG « Aux services techniques, au nettoyage »

Monsieur le Maire : « et services administratifs. Il y a aussi une période de deux semaines pour les personnes à mobilité réduite car nous avons une démarche pour le handicap. L'an dernier il y a eu 65 jeunes sur toute la période. Cela les apprend vraiment à une vie de travail et aussi à participer à la vie de la collectivité. Beaucoup ont une vision faussée qu'en mairie on ne fait pas grand-chose et ils peuvent voir qu'on y fait beaucoup de choses et cela est une bonne démarche. Cela participe à la vie collective. »

Approbation à l'unanimité

22. Communications du Maire - Article 2122-22 délégations du Conseil au Maire

✓ **Décision 2018-0038 du 11 décembre 2018** – Bail 13 rue des Pins – Madame CADEZ Claudie – une année - 527,88 € /mois + avance dur chauffage 75 €/mois.

✓

Monsieur le Maire : « Elle a une proposition d'un PLAI à HAINES mais on ne sait pas si elle va l'accepter »

Madame Chantal PRONNIER : « Pour Madame CADEZ il y a un impayé ? »

Monsieur le Maire : « On se bat avec la MDS et on a récupéré la CAF déjà ».

✓ **Décision 2018-0039 du 11 décembre 2018** – Travaux d'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques, et éclairage publics – Société DUCROCQ TP 271 Boulevard de la République – ANNEZIN – 599 000,00 € HT soit 718 800 € TTC

✓ **Décision 2018-0040 du 17 décembre 2018** – Bail à ferme parcelle AK 368 – Monsieur et Madame HOCHEDÉZ-BLAËVOËT – trois années – 88.79 €/an + 13.32 € de taxe foncière.

✓ **Décision 2018-0041 du 26 décembre 2018** – Travaux courant Hardouin – Société Lebleu rue du Musée à Steenwerck – 1 640 € TTC

✓ **Décision 2019-0001 du 3 janvier 2019** – Repas de la Saint Sylvestre – Choix du Prestataire – 40 € TTC adultes 20 € TTC moins de 12 ans – TRAITEUR DAVOULT – 200 route de La Bassée à Lens – annule Décision 2018-0033

✓ **Décision 2019-0002 du 22 janvier 2019** – Balayage des fils d'eau – S.A.S LES CANTONNIERS PRIVÉS 11/19 rue de Bourogne à LOOS EN GOHELLE – base de 12 passages - 6 811,20 € TTC /an

- ✓ **Décision 2019-0003 du 25 janvier 2019** – Nettoyage des vitres de l'Hôtel de Ville – ARTOIS PRESTATIONS Rue Léon Blum à Noeux les Mines – 816 € / an (4 prestations annuelles)
- ✓ **Décision 2019-00004 du 11 février 2019** – Désamiantage et démolition immeuble 6 allée des Ecoles – Société DELABY – Route Nationale VIS-EN-ARTOIS – 19 878,11 € HT – 23 853,73 € TTC.

Monsieur le Maire : « La démolition se fera la première semaine des vacances de Pâques et le désamiantage un peu en amont ».

- ✓ **Décision 2019-00005 du 12 février 2019** - Renouvellement de bail immeuble rue Varet Auto-école Jacques et David – 194,35 € HT/mois
- ✓ **Décision 2019-00006 du 13 février 2019** – Renouvellement du Bail immeuble rue de l'Abbé Pachurka – Monsieur et Madame PAUWELS -326,07 € HT + provision sur charge de chauffage de 40 €.
- ✓ **Décision 2019-00007 du 15 février 2019** – Bail cellule 3 Halle commerciale – HECQUET Jean-Christophe – 224, 07 € trois premiers mois puis 448,14 €

23. Questions diverses.

Monsieur le Maire : « Pour les questions on y va. Je vous ai peut-être déjà répondu à la bibliothèque cela vous va ? »

Monsieur le Maire : « Je voulais évoquer une chose avant vos questions. Vous avez marqué dans le bulletin municipal que je n'étais pas intervenu auprès de la personne qui brûle des plastiques et que la santé publique est importante car cela est cancérigène. Vous m'avez appelé le 23 juin et j'ai appelé la personne dix minutes plus tard ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Le lendemain il faisait la même chose ».

Monsieur le Maire : « Mais ne dites pas que je ne suis pas intervenu et que je ne prends pas conscience de cela ».

Madame Sophie LECLECQ VOISIN : « Ce que je voulais dire, c'est que je vous ai appelé ».

Monsieur le Maire : « Je l'ai rappelé et après il a arrêté ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN « et il l'a fait trois fois ».

Monsieur le Maire : « Il l'a fait trois fois mais est-ce que je suis responsable de la démarche d'une personne ».

Madame LECLERC VOISIN : « Mais on ne vous dénonce pas vous, on dénonce le fait. »

Monsieur le Maire : « Madame VOISIN, je suis désolé moi ça m'a touché. Je vais relire vos propos cancérigène ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Il n'y a pas que cela ».

Monsieur le Maire (commençant à lire le texte) : « [Au niveau environnemental nous avons dû intervenir auprès de la Mairie]– Non vous m’avez contacté directement le message vous concernait directement puis ensuite pour la démarche de brûlage [Car des habitants de notre commune ont brûlé à plusieurs reprises de grosses quantités de plastiques cancérigènes. Alors que Monsieur le Maire a été prévenu les exactions ont continuées. Pourtant le pouvoir de Police appartient à notre Maire. Nous sommes et resterons vigilants sur la santé des violainois.] »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Qu’est-ce que j’ai dit? »

Monsieur le Maire : « Vous insinuez que je ne suis pas intervenu ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Non malgré l’intervention du Maire, les gens ont continué ».

Monsieur le Maire : « Ce n’est pas ce qui est marqué. »

Madame Sophie LECLERCQ VOISIN : « Non ils continuent ».

Monsieur le Maire (donne lecture du mail) « Bonjour Jean-François je t’envoie un SMS pour les deux problèmes que je t’ai parlé hier...je sais que certains envisagent déposer plainte par rapport aux plastiques brûlés vous me l’envoyé le 28 juin et j’ai eu Monsieur ... »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Les pompiers sont même intervenus »

Monsieur le Maire : « Oui mais nous ne sommes pas systématiquement avertis lorsque les pompiers interviennent. C’est malheureux dans ce que vous marquez c’est que je n’interviens pas. »

Madame Isabelle VERMUSE relie le texte : « Alors que Monsieur le Maire a été prévenu nous sommes et restons vigilants, les exactions ont continuées. Pourtant le pouvoir de police appartient à notre Maire. Nous... »

Monsieur le Maire : « Pourtant je suis intervenu dès que vous m’avez prévenu. »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Mais ils ont continué. A un moment il faut peut-être aller au-delà de ... »

Monsieur le Maire : « Je suis allé au-delà. »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Il fallait le dire ... »

Monsieur le Maire « Vous le saviez puisque je vous ai rappelé ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Non j’avais même dit que nous pouvions appeler la police de ».

Monsieur le Maire « je vous ai appelé plusieurs fois sur ce sujet. »

Madame Chantal PRONNIER : « Peut-on savoir ce qui est advenu des différents mâts petits ou grands qui étaient installés rue Varet pour les décorations florales ou de Noël ainsi que des préaux de l’école maternelle. Sont-ils partis à la ferraille. Avons-nous récupéré un avoir ? Les anciennes fenêtres de l’école maternelle qui étaient récentes. »

Monsieur le Maire : « Sur la ferraille sur les mats, ils sont aux services techniques ».

Monsieur Frédéric LELONG : « Quand il y a suffisamment de ferraille aux services techniques, on appelle un ferrailleur qui, en fonction du volume nous ramène gratuitement une benne et nous donne une compensation financière qui est reversée au CCAS moyennant le coût de la ferraille ».

Monsieur le Maire : « Sur les fenêtres je peux bien les démonter mais il y avait des joints amiante dessus et je ne sais pas où je pouvais les remonter ».

Monsieur Jean-Jacques GODSENS : « et elles étaient récentes de quand ? »

Monsieur Frédéric LELONG : « Et vous souhaitiez que l'on en fasse quoi des fenêtres ? »

Madame Chantal PRONNIER « Si ça pouvait être revendu ou pas ».

Monsieur le Maire : « Les fenêtres je ne peux pas les démonter et les remettre ailleurs nous sommes une mairie, un service public. On ne peut pas faire n'importe quoi ? Nous ne sommes pas une association. Tout se justifie, s'analyse, tout se contrôle ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « C'est bien si la ferraille est revendue. »

Monsieur Le Maire « Tout le temps. Pour les fenêtres il aurait fallu faire des serres avec. »

Madame Chantal PRONNIER : « Avez-vous une estimation du coût de l'entretien de l'école les Coccinelles notamment cette toiture végétalisée qui va certainement nous coûter très cher. »

Monsieur le Maire « Mais sachez que pendant un an ce sont les entreprises qui ont fait les travaux qui continuent à entretenir. Ensuite nous mettrons en place les marchés d'entretien.»

Madame Marie Aurélie WATTELLIER : « Cela nous coûtera toujours moins cher que ce que coûtait l'ancienne école maternelle. »

Monsieur le Maire : « Vous savez en chauffage, l'ancienne école nous coûtait 2 800 €/an J'ai été relevé le compteur de gaz, elle tourne depuis le mois d'octobre 36 000 m³. C'est un prestataire qui gère. Pour le lavage on gagne du temps. Et les services techniques aussi car ils passaient 2 jours par semaine à l'école maternelle ».

Madame Chantal PRONNIER : « Nous avons été interpellés sur le mal-être. »

Monsieur le Maire : « cela vous m'avez dit à huis clos »

Madame Chantal PRONNIER : « oui sur le mal être d'une partie du personnel communal Pourrions-nous avoir une réunion à huis clos sur ce sujet pour en discuter ? »

Monsieur le Maire : « C'est une personne bien définie nous sommes d'accord ? »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Il y en a plusieurs. »

Monsieur Frédéric LELONG : « A huis clos »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Pour une tentative de suicide Monsieur le Maire. »

Madame Chantal PRONNIER « Un rendez-vous avec vous. »

Monsieur le Maire : « Et les services RH »

Madame Chantal PRONNIER : « Non »

Monsieur Frédéric LELONG : « Ils sont concernés quand même »

Madame Chantal PRONNIER : « Non mais on peut avoir une réunion à huis clos, en tête à tête. »

Madame Sophie LECLERC VOISIN « On peut voir avec Monsieur le Maire d'abord. »

Monsieur le Maire : « On peut voir ensemble mais faites attentions aux termes que vous utilisez. »

Madame Chantal PRONNIER : « Oui tout à fait. »

Madame Sophie « LECLERC VOISIN : Quels termes »

Monsieur le Maire : « Ce que vous venez de dire Madame VOISIN »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « C'est ... J'ai eu des éléments. »

Monsieur le Maire : « J'en ai eu aussi. »

Madame Sophie LECERC VOISIN : « et justement. On en parlera à huis clos. »

Monsieur le Maire : Vous avez dit quelque chose qui ne peut pas être dit comme cela.

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Mais c'est vrai »

Monsieur le Maire : « Mais vous ne savez pas tout. »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Mais justement à huis clos »

Monsieur le Maire : « Mais faites attention. Vous m'avez dit quelque chose, vous avez utilisé un terme et cela... »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Oui »

Monsieur le Maire : « Et cela je ne l'accepte pas. »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Et bien on en parlera »

Monsieur le Maire « Non parce que ce n'est pas normal que vous balanciez quelque chose comme cela alors que la mairie n'est pas concernée parce ce problème. On essaye de le mettre sur le compte de la mairie mais la mairie n'est pas concernée. Il faut analyser tout vous savez. Attention, faites attention ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Et vous dites à moi de faire attention ».

Monsieur le Maire : « Oui sur le terme que vous employez. »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Il y a peut-être aussi des choses sur lesquelles il faut faire attention aussi. Ah non je suis désolée. Si vous me dites de faire attention je peux aussi vous dire de faire attention ».

Monsieur Olivier BONVARLET : Est-il normal de s'immiscer dans la gestion du personnel de la mairie ? »

Monsieur le Maire : « Ce qui a été dit n'est pas normal »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Nous voulons un rendez-vous avec vous. Il n'y a pas que cela »

Monsieur le Maire : « Moi c'était à huis clos j'étais d'accord pour vous rencontrer. Je vous ai appelé tout de suite pour vous rencontrer tout de suite hier matin ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « vous avez appelé ; Mais moi je ne peux pas me libérer à 15h00 comme cela ».

Monsieur le Maire : « Car je vous aurai apporté des éléments et vous auriez peut-être pensé autrement ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « justement en discuter face à face. »

Monsieur le Maire « Vous parlez de suicide Madame, vous savez. »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Je n'ai pas donné de nom je n'ai rien dit. Il y a d'autres choses en plus. »

Monsieur Frédéric LELONG : « Parfait »

Monsieur le Maire : « j'attends. »

Madame Sophie LECLERCQ VOISIN : « On se voit »

Monsieur Frédéric LELONG : « On se fixera rendez-vous »

Madame Sophie LECLERCQ VOISIN « Cinquième question a été abordée antérieurement. »

Monsieur le Maire : « Je suis content que vous vous réveillez, c'est bientôt les élections et c'est bien. Mais j'aurais aimé que vous aviez des questions auparavant et cela je vais vous le dire quand même et c'est important pour vous. J'ai été le seul Maire à vous donner des postes pour aller voter au sénatoriales. Toutes les commissions, vous m'avez réclamé des commissions en début de mandat, je ne savais pas trop comment cela fonctionnait, on les a toutes faites. Il n'y a pas beaucoup d'élus de l'opposition qui sont présents c'est toujours les mêmes je ne vais pas citer de nom. Je suis très respectueux de chaque personne car moi quand je suis arrivé comme maire, sur le personnel, je peux vous en décrire un rayon et vous allez voir. Faites attention, faites attention je vous le dit, faites attention. »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Vous aussi faites attention ».

Monsieur le Maire : « Vous essayez de mettre des choses sur le dos qui ne sont pas sur le dos de la mairie et cela est intolérable. Mais vous verrez je vous expliquerai tout. Et j'espère que j'aurais des excuses derrière en tout cas ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « C'est pour cela que l'on demande un rendez-vous ».

Monsieur Frédéric LELONG « C'est noté ».

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas normal, mais bon c'est de la diffamation. »

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « En quoi ce sont des propos diffamatoires ? Franchement ? »

Monsieur le Maire : « Une chose dont vous ne parlez jamais mais dont je vais parler, c'est le Leclerc. Je peux vous assurer que le Leclerc c'est un dossier qui a été très épineux. Vous savez aussi comment ça s'est passé. La détermination du choix du Leclerc car je sais aussi des choses que je pourrai écrire et aussi une autre chose c'est que l'on a réussi à placer beaucoup de personnes sur le magasin. Enfin ce n'est pas nous qui les avons placées car le recrutement n'a pas été fait par nous. Là où je suis content, c'est que, à la sécurité et au niveau de l'entretien du magasin il y a aussi des gens de Violaines qui ont été recrutés. Mais cela on n'en parle jamais. »

Madame Chantal PRONNIER : « Mais il manque un passage protégé. »

Monsieur le Maire « Nous sommes en train de travailler dessus Madame ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Va-t-il y avoir une inauguration ? »

Monsieur le Maire : « Normalement c'est Monsieur PRACHE qui l'organise ».

Madame Sophie LECLERC VOISIN : « Vous avez des informations là-dessus ? »

Monsieur le Maire : « Je n'ai pas encore d'information. Je sais que le grand patron descend ».

Monsieur Jean-Luc FACHE : « Quel est le nombre de personnes de Violaines concernées ? »

Monsieur le Maire : « Hier, j'ai eu une dame qui m'a dit 25 personnes à peu près. Il faut voir avec Monsieur PRACHE parce que je n'ai pas les chiffres. J'ai envoyé tous les CV qui ont été adressés en mairie, 380 CV ».

La séance est levée à 22h15